



# Le Bulletin



DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE VEA A TE PIHA OHIPA FAA'APU E TE TAU TAIROTO

## Dossier : *La Pêche lagonnaire*

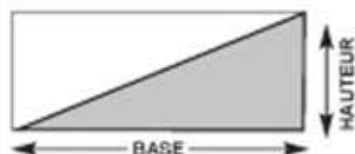
*Production, Techniques, Espèces, etc...*

*Fiches techniques :*  
*Les engrais - La marcotte aérienne*

*Formation agricole :*  
*Les Maisons Familiales Rurales*

# Mesures de Surfaces

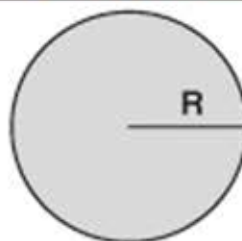
## TRIANGLE



Base = b  
Hauteur = H  
Surface = S

$$\text{Surface} = \frac{b \times H}{2}$$

## CERCLE



R = RAYON

SURFACE DU CERCLE  
 $S = R^2 \times 3,14$

## RECTANGLE

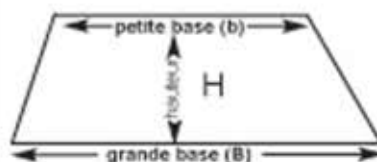


$$S = L \times l$$

SURFACE = LONGUEUR X LARGEUR

## TRAPÈZE

Quadrilatère ayant 2 côtés (bases) parallèles



$$S = \frac{(b+B) \times H}{2}$$

## Conversion des mesures américaines au système métrique

### BASE SUR UNE CONVERSION SIMPLIFIÉE DE

1" = 1 POUCE = 25 mm

1' = 1 PIED = 30,5 cm

### CONVERSION DES ÉPAISSEURS DES

#### CONTREPLAQUÉS ET AUTRES PANNEAUX

1/4" = 6 mm

3/8" = 9 mm

1/2" = 12 mm

5/8" = 15 mm

3/4" = 18 mm

1" = 25 mm

### CONVERSION DES SECTIONS DE BOIS RABOTÉS

1" = 18 mm

4" = 87 mm

2" = 38 mm

6" = 142 mm

3" = 65 mm

8" = 188 mm

### MESURES STANDARD DE LONGUEURS

Pieds	Mètres	Pieds	Mètres	Pieds	Mètres
8	2,44	14	4,27	20	6,10
9	2,74	15	4,57	21	6,40
10	3,05	16	4,88	22	6,71
11	3,35	17	5,18	23	7,10
12	3,66	18	5,49	24	7,32
13	3,96	19	5,79	26	7,92

## Crédits documentaires et iconographiques

### Références

Direction de l'Environnement

Association "fenua animalia"

Institut de la Consommation

Comité territorial des Maisons Familiales Rurales

(Documentation/Photos Antoine Touret)

Ministère de la Mer/Service de la Pêche

Cellule Statistiques - Bulletin 2006 : "Synthèse des données de la pêche professionnelle et de l'aquaculture"

Te vea Tautai - La lettre de la Pêche n°18 et 19

La Calédonie agricole n°109/2006

Site Internet Fertilisants.org

Site Internet Wikipedia - Engrais

### Ouvrages de référence

"La Multiplication des Plantes"

Encyclopédie Fernand Nathan

Encyclopédie pratique Truffaut/Bordas

Bobby.Visions polynésiennes.Tupuna Productions

(image dossier Pêche.p.3)

## LE BULLETIN

Magazine gratuit d'Informations générales et techniques de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire tiré à 2500 ex. sur les Presses de

l'imprimerie Tahiti Graphics à Punaauia

Régie Publicitaire : 521888 / 810936

Directeur de Publication : Henri Tauraa

Documentation/Composition/Maquette : Claude Beucherie

CAPL : Immeuble Manutahi-Quartier de la Mission-Papeete

BP 5383 Pirae - Tél:502690 - Fax :438754

Antenne de Taravao : 57 1798/52 1888



## Le mot du Secrétaire Général



Merci d'avoir ouvert ce bulletin de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, et montrer ainsi votre intérêt pour les professionnels du secteur, leurs problèmes, leurs projets et les différentes informations les concernant.

Nous espérons au travers ce bulletin, que nous avons décidé de publier régulièrement tous les trimestres, mieux informer le monde de l'agriculture et de la pêche

lagonaire, de tout ce qui le concerne et servir également de lien entre les professionnels et l'organisme chargé de les représenter vis-à-vis des pouvoirs publics. Dès le prochain numéro, un effort particulier sera d'ailleurs entrepris afin de permettre une meilleure diffusion de ce bulletin auprès des professionnels.

Après avoir été nommé secrétaire général en milieu d'année 2007 et avoir pu prendre pleinement connaissance de l'organisme dont la responsabilité m'a été confié, nous avons, en relation avec tout le personnel en place et les membres élus, défini les grandes lignes d'un projet pour la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, donnant des perspectives pour les trois prochaines années, et apportant des réponses, à la mesure de nos possibilités, à certains des principaux problèmes rencontrés par les professionnels. Ces projets seront présentés au fur et à mesure des prochains numéros de ce bulletin.

Ainsi, outre la nécessité de nous renforcer dans l'exercice de nos missions habituelles, notamment la représentation du monde professionnel vis-à-vis des pouvoirs publics, le projet d'intervention en matière d'organisation du circuit de commercialisation des produits frais a été précisé afin qu'une première étape commence à être mise en œuvre dès le début 2008, avec l'ouverture d'un centre de regroupement des productions des îles à Tahiti, dans le but d'en faciliter la commercialisation.

Nous souhaitons également en 2008, donner la possibilité aux membres élus représentant les professionnels de l'agriculture et de la pêche lagonaire de s'ouvrir davantage vers l'extérieur, d'abord en multipliant les contacts et les rencontres avec les professionnels, ici-même en Polynésie, mais aussi en nouant des relations de travail avec l'Association permanente des chambres d'agriculture française susceptible de nous aider dans l'amélioration et le développement de notre propre établissement.

En cette fin d'année où se décide le budget de l'année 2008, et ne disposant pas encore de ressources garanties pour alimenter notre propre budget bien qu'un projet en ce sens ait été transmis au Vice-président du Gouvernement, ministre des finances, le problème des ressources financières allouées à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire s'est à nouveau posé. Après deux années d'exercice fortement déficitaires nous ayant conduit à épuiser notre fond de roulement, nous sommes bien sûr très attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement à notre demande de subvention pour l'année 2008, car de cette réponse, dépendra la possibilité de mettre en œuvre des projets élaborés dans le seul but de mieux représenter et mieux aider les professionnels du secteur que nous représentons. Malgré quelques difficultés de départ, il semble aujourd'hui qu'une réponse favorable, puisse être, en partie du moins, apportée à nos demandes, mais nous devons encore attendre le vote du budget par l'assemblée de Polynésie pour être certain d'avoir été entendu.

Au nom de tout le personnel de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2008, et vous donne rendez-vous en avril 2008, dans notre prochain bulletin.

**Philippe COURAUD**

Secrétaire général de la CAPL

## Le mot du ministre de la Mer

Depuis sa création en 1998, plus de 3 000 pêcheurs ont été inscrits au Registre de la pêche lagonaire. Malgré une sous-représentation officielle certaine par rapport au secteur de l'agriculture, le secteur de la pêche lagonaire contribue pleinement à l'activité socio-économique du pays, et fournit des produits alimentaires sains à toute la population.

Afin d'obtenir une meilleure représentativité de ce secteur, j'encourage vivement les nombreux professionnels de la pêche lagonaire qui n'en ont pas encore fait la démarche à s'inscrire au Registre de la CAPL.

Par ailleurs, seuls les détenteurs d'une carte CAPL en cours de validité sont reconnus par l'administration comme de véritables professionnels, et peuvent prétendre de ce fait aux différents dispositifs de soutien à la pêche lagonaire existants et mis en œuvre par le Service de la Pêche, par le biais de formations au permis de navigation (permis mer côtier), de la fourniture d'équipements frigorifiques (machine à glace) et d'aides à l'investissement (DDPL) et en matériel de pêche (DASP).

J'ai aussi été alerté qu'à ce jour, près de la moitié des cartes déjà délivrées ne sont plus valides (leur durée de validité étant de 2 ans). Il convient donc que les pêcheurs concernés se rapprochent du service de la pêche ou de la CAPL pour régulariser leur situation.

Après avoir reçu de nombreuses doléances de pêcheurs, j'ai relancé il y a quelques temps la réflexion sur l'opportunité de créer une nouvelle chambre consacrée exclusivement à la pêche lagonaire. Cependant, quelle que soit la solution finale adoptée, il nous faudra améliorer la prise en compte de la pluri-activité qui caractérise notamment les populations de nos îles, où les pêcheurs sont également souvent agriculteurs, et vice-versa.

Avant de conclure, je souhaite ici encore sensibiliser les professionnels à la nécessité de se regrouper, au sein d'associations ou de coopératives de pêcheurs lagonaire, et si possible par commune. C'est en effet par le biais de tels groupements qu'ils peuvent solliciter l'attribution d'équipements structurants et l'organisation des formations, mais également la mise en place de zones de pêche réglementées (quota individuel de pêche, interdiction de certaines techniques de pêche, taille minimale de capture par espèce, interdiction totale de pêche, etc...) dans l'objectif d'une gestion durable, raisonnée et communautaire des ressources lagonaire.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes et vous adresse mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

**Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU**

Ministre de la Mer, de la Pêche et de l'Aquaculture





Foire agricole 2007 à Papeete : Mme la Haut-Commissaire Anne Bocquet et le Secrétaire d'état Christian Estrosi accueillis par le Président de la Chambre d'agriculture

**M**algré les difficultés rencontrées au sein du comité organisateur de la dernière Foire agricole, les agriculteurs polynésiens eurent une nouvelle fois l'opportunité d'exposer la richesse et la profusion de leurs productions. Grâce à eux, la fête a malgré tout battu son plein : des dizaines de milliers de visiteurs, une centaine de classes scolaires accompagnées des enseignants, l'ambiance et les animations, les commerces, les concours...sans oublier les visiteurs de marque puisque, accompagné du Haut-Commissaire et du Président du Pays, le Secrétaire d'Etat Christian Estrosi nous a fait l'honneur d'une visite, s'intéressant à tout et à tous les acteurs de l'agriculture polynésienne qui lui ont fait le meilleur accueil. A la veille d'une campagne électorale qui représente une étape essentielle pour l'avenir du Pays, il est intéressant de noter qu'en politique comme en agriculture toute action doit impérativement s'inscrire dans la durée, en tenant le plus grand compte des contraintes et des atouts propre à chaque situation rencontrée. Agir de manière éclairée dans la durée et dans l'harmonie ! Souhaitons que ce principe puisse guider l'action de tous les responsables que nous sommes au cours des prochains mois et prochaines années.

**L**e dossier principal de ce nouveau Bulletin de la CAPL est consacré à la Pêche lagonaire : la Polynésie s'étend sur plus de 5 millions de km<sup>2</sup> avec seulement 4000 km<sup>2</sup> de terres émergées, entourées d'une surface lagonaire de 12000 km<sup>2</sup>, constituant ainsi un vivier, véritable garde-manger pour le peuple polynésien qui tirait autrefois ses moyens de subsistance de la pêche, de l'agriculture et d'une certaine forme de cueillette. Aujourd'hui, avec une agriculture moderne et intensive initiée dans les années 1980 s'est développée une pêche hauturière performante et adaptée aux normes de l'économie mondiale. Mais la pêche lagonaire traditionnelle subsiste et tout comme l'agriculture traditionnelle, elle continue à alimenter largement le marché local. Ce sont donc également ces pêcheurs, qui sont aussi bien souvent des agriculteurs, que la CAPL veut représenter et dont elle a pour mission de défendre les intérêts : il nous fallait ainsi essayer de mieux vous les faire connaître.

**J**e souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An. Que cette période riche des symboles auxquels les polynésiens sont attachés, propice à la prière et à la réconciliation, nous apporte l'apaisement et la stabilité dont le Pays a besoin. Je remercie enfin chaleureusement les annonceurs qui sont des partenaires sans lesquels ce magazine ne pourrait voir le jour.

La orana i te matahiti api !

**Henri Tauraa**  
Président de la CAPL

**éditorial**

janvier 2008

**Documentation : les Engrais**  
**Aides à l'Agriculture et à la Pêche : la Défisicalisation**  
**Dossier : la Pêche lagonaire en Polynésie**  
**Tribune libre : Tony Teinaore, maraîcher à Taravao**  
**L'Institut de la Consommation : les PPN**  
**Formation agricole : les Maisons Familiales Rurales**  
**Fiche Technique : le marcottage aérien**  
**Danger ! : la petite fourmi de feu, etc...etc...**

**sommaire**

**et les vœux du ministre...**

**J**e saisis l'occasion qui m'est ici donnée pour adresser un mot d'encouragement à la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire afin qu'elle poursuive les efforts déjà engagés afin d'assurer au mieux la représentation des professionnels de l'agriculture et de la pêche lagonaire vis-à-vis des pouvoirs publics. Partie intégrante du dispositif public et para-public oeuvrant en faveur du développement du secteur primaire, elle doit être aujourd'hui confortée dans ses actions, et clairement soutenue afin qu'elle puisse tenir, en toute indépendance, un rôle encore plus important dans les années à venir, notamment en matière d'organisation et de structuration des circuits de commercialisation agricole des produits frais.

**A**travers elle, c'est aussi l'ensemble des professionnels de l'agriculture et de la pêche lagonaire que je veux saluer en leur assurant de mon entier soutien pour une forte croissance du secteur agricole, appuyée par un service public de qualité.

**L'**agriculture et la pêche lagonaire constituent une chance pour la société polynésienne, et je m'attacherais dans les semaines et les mois à venir à tout mettre en œuvre pour conforter l'ensemble des professionnels de ce secteur dans leurs activités respectives.

Je terminerai en souhaitant à tous de bonnes fêtes et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2008.

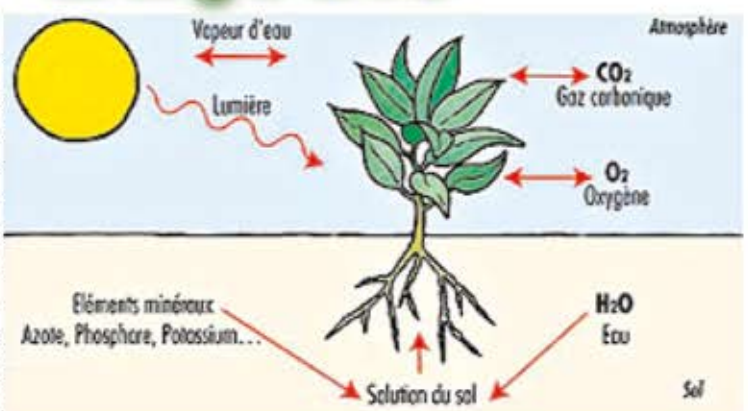


**Leon Lichte**  
Ministre de l'agriculture

# Les Engrais

## De quoi se nourrit une plante ?

Toutes les plantes ont besoin de se nourrir pour se développer. Elles puisent ces éléments nutritifs au niveau racinaire et foliaire. Le manque d'un seul élément peut suffire à réduire ou contrarier la croissance de la plante. Pour accomplir leur processus de vie végétative, les plantes ont besoin d'eau, de près de vingt éléments nutritifs qu'elles trouvent sous forme minérale dans le sol, de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) apporté par l'air, et d'énergie solaire nécessaire à la synthèse de la chlorophylle. Au plus fort de sa croissance, un hectare de blé absorbe par jour : 2 kg d'azote, 6 kg de potassium et 1 kg de phosphore et, en moindre quantité, du soufre, du calcium, du magnésium et des oligo-éléments.



## A quoi sert la fertilisation ?

L'action consistant à apporter un engrais s'appelle la fertilisation. Les engrais sont des mélanges d'éléments minéraux, destinés à apporter aux plantes des compléments nutritifs pour améliorer leur croissance et augmenter le rendement et la qualité des cultures. Ce sont des produits fertilisants, comme les amendements. Les engrais furent utilisés dès l'Antiquité, où l'on ajoutait au sol, de façon empirique, le phosphate des os (calcinés ou non), l'azote des déjections animales et humaines, le potassium des cendres. Dans la nature, chaque plante accomplit son cycle de végétation : elle se développe, se reproduit et meurt en restituant des éléments nutritifs au sol. En agriculture, les plantes cultivées consomment pour se développer beaucoup d'éléments nutritifs. Si l'on ne fertilise pas, année après année, le sol va finir par s'appauvrir et les rendements vont diminuer. La fertilisation est donc indispensable pour une agriculture durable.

## Bien différencier "engrais" et "amendement"

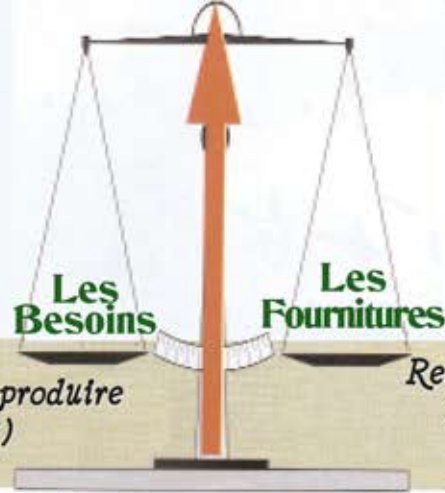
Amendements et Engrais n'ont pas le même objectif. Un engrais est une substance qui permet de nourrir les plantes. Un amendement est censé améliorer l'état physique ou chimique d'un sol - ainsi on ajoutera du calcaire dans une terre très acide ou du sable dans un sol argileux pour l'alléger. Les amendements organiques comme le fumier, le compost ou l'engrais vert contribuent aussi à améliorer la qualité des sols. Un engrais organique est un engrais produit à partir de substances animales et végétales. Un engrais minéral peut être d'origine naturelle (poudre de basalte-phosphates naturels-algues calcaires) ou issu de l'industrie chimique, généralement concentré. Minéral ou organique, l'engrais sert à nourrir la plante : Les éléments minéraux sont ceux que les plantes assimilent le plus vite - ils sont intéressants quand la plante est en pleine croissance. L'engrais organique permet de constituer des réserves plus durables. Il se décompose lentement en éléments minéraux utilisables très progressivement et la présence d'éléments organiques dans le sol (humus) retient les éléments minéraux eux-mêmes et régule leur assimilation par les racines.

## Les engrais organiques

Ils sont donc généralement d'origine animale ou végétale. Ils peuvent aussi être synthétisés (urée par exemple). Les premiers sont typiquement des déchets industriels tels que déchets d'abattoirs (sang desséché, corne torréfiée, déchets de poissons, boues d'épuration des eaux). Ils sont intéressants par leur apport d'azote à décomposition relativement lente, et par leur action favorisant la multiplication rapide de la microflore du sol, mais n'enrichissent guère le sol en humus stable. Les seconds peuvent être des déchets végétaux (résidus verts), compostés ou pas. Mais ce peuvent être aussi des plantes cultivées spécialement comme engrais vert ou préparées dans ce but (purin d'ortie, algues). Ce sont aussi des sous-produits de l'élevage, tels que fumiers (composition de la plupart des fumiers : litière végétale et déjections - qui ne sont pas des matières animales mais des végétaux plus ou moins digérés), lisier, fientes, etc. Le principe de l'engrais vert reprend la pratique ancestrale qui consiste à enfouir les mauvaises herbes. Elle s'appuie sur une culture intercalaire, qui est enfouie sur place. Quand il s'agit de légumineuses telles que la luzerne ou le trèfle, on obtient en plus un enrichissement du sol en azote assimilable car leur système racinaire associe des bactéries, du genre *Rhizobium*, capables de fixer l'azote atmosphérique.

## Les engrais minéraux

Ce sont des substances d'origine minérale, produites soit par l'industrie chimique, soit par l'exploitation de gisements naturels (phosphate, potasse). L'industrie chimique intervient surtout dans la production des engrais azotés, qui passe par la synthèse de l'ammoniac. De l'ammoniac sont dérivés l'urée et le nitrate. L'industrie intervient également pour la fabrication des engrais complexes, qui sont constitués par des sels résultant de la réaction d'une base avec un acide. Les engrais composés peuvent être de simples mélanges, parfois réalisés par les distributeurs (coopératives ou négociants). On appelle ces mélanges du Bulk Blending.



Consommation de la plante pour produire  
(Objectif du rendement)

Reliquats de cultures précédentes  
Réserve du sol, Engrais vert  
Apport de fertilisants

## Les éléments du sol essentiels pour la croissance et le développement des plantes

NPK : Trois lettres qui correspondent aux minéraux essentiels au bon développement des plantes :

L'Azote (N) : favorise la croissance du feuillage, l'augmentation de la taille des plantes et du rendement.

Le Phosphore (P) : est utile pour le développement des racines et des fleurs, favorise la mise à fruits et consolide les tissus végétaux.

Le Potassium (ou la Potasse) (K) : favorise l'absorption de l'eau, de l'azote et du phosphore, régule la circulation de la sève et permet à la plante de constituer des réserves de sucre et d'amidon, aide à résister aux maladies et aux insectes et est indispensable pour le goût des fruits.

On identifie les 3 éléments dans l'ordre N-P-K, facilement identifiable sur les emballages commerciaux. Par exemple, un sac d'engrais 15-30-15 contient 15% d'azote, 30% de phosphore et 15% de potassium.

Les plantes ont aussi besoin, en quantité moindre, d'éléments secondaires et d'oligo-éléments : Le magnésium (Mg) pour fabriquer de la chlorophylle, le calcium (Ca) est un constituant des parois cellulaires de la plante, le soufre (S) a un rôle parallèle à celui de l'azote bien qu'il soit absorbé en plus petites quantités.

Il y a 6 principaux oligo-éléments qui sont indispensables à faible dose car ils sont les constituants de nombreuses enzymes : le fer (Fe) va favoriser la synthèse de la chlorophylle, le cuivre (Cu), le zinc (Zn) et le manganèse (Mn) interviennent dans la photosynthèse, le molybdène joue un rôle dans l'assimilation des nitrates et le bore agit sur la croissance des méristèmes. Certains éléments secondaires se trouvent habituellement en quantité suffisante dans le sol, et ils sont ajoutés uniquement en cas de carence, c'est par exemple le cas du chlore (Cl), sodium (Na), cobalt (Co), vanadium (Va) et silicium (Si).

## Application des engrais

Généralement, les engrais sont incorporés au sol, mais ils peuvent aussi être apportés par l'eau d'irrigation. Cette dernière technique est employée aussi bien pour les cultures traditionnelles de plein champs que hors sol, sur substrat plus ou moins inerte, tel que terreau, tourbe, laine de roche, perlite, vermiculite, etc.... Une autre technique particulière, la culture hydroponique, permet de nourrir les plantes avec ou sans substrat. Les racines se développent grâce à une solution nutritive -eau+ engrais- qui circule à leur contact. La composition et la concentration de la solution nutritive doivent être constamment réajustées. Dans certains cas, une partie de la fertilisation peut être réalisée par voie foliaire, en pulvérisation. En effet, les feuilles sont capables d'absorber des engrais, s'ils sont solubles et si la surface de la feuille reste humide assez longtemps. Cette absorption reste toutefois limitée en quantité. Ce sont donc plutôt les oligo-éléments qui peuvent être apportés ainsi, compte tenu des faibles quantités nécessaires aux plantes. Sur des sols acides, on peut procéder au chaulage pour augmenter le pH. Cette mesure augmente l'efficacité des engrais en favorisant l'assimilation par les plantes des éléments nutritifs présents dans le sol.



Les engrais doivent être utilisés avec précaution. Il est généralement suggéré d'éviter les excès, car au-delà de certains seuils les apports supplémentaires non seulement n'ont plus aucun intérêt économique, mais en plus risquent d'être toxiques pour les plantes (en particulier les oligo-éléments), et de nuire à l'environnement.

## Transport, Manutention, Stockage

Autant d'étapes où les propriétés physiques des engrais peuvent s'altérer. Sur l'exploitation agricole, des précautions s'imposent ! L'une des propriétés à préserver est la dureté qui conditionne la résistance à l'écrasement. Lors du stockage, il faudra éviter la constitution de poussières et la ségrégation granulométrique. Un bon engrais ne doit pas contenir plus d'un kilo de poussière par tonne. Au-delà, les risques de prise en masse par absorption d'humidité augmentent et il sera impossible de l'épandre.

L'engrais doit être stocké dans un local sec, aéré mais abrité du vent, assez vaste pour effectuer des manœuvres, facile d'accès et à l'écart de toute matière explosive, inflammable et combustible. Il faut également veiller à séparer les engrais des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, de manière à éviter tout risque de contamination.

La chaleur et l'humidité sont les ennemis des engrais. La montée en température (40°C) et de grandes différences de températures (amplitudes) peuvent provoquer une expansion du produit allant jusqu'à l'éclatement de l'engrais.

### Le code des bonnes pratiques agricoles

✓ Evitez d'épandre des fertilisants au cours des périodes de lessivage sur des sols dont la couverture végétale ne permet pas d'absorber les nitrates.

✓ Evitez les épandages sur sols détrempés ou inondés.

✓ Sur sols en forte pente, réalisez l'épandage de telle sorte que le ruissellement aille dans le sens d'implantation de la culture et soit retenu en bas de pente par un talus.

✓ Evitez les rejets directs d'effluents venant des bâtiments d'élevage vers le milieu naturel.

✓ Epandre les fertilisants en respectant les distances minimales par rapport aux eaux de surface. Respectez les rivières et le lagon !

✓ Fractionnez les apports de fertilisants sur les cultures afin de répondre aux mieux aux besoins des plantes à différents stades

✓ Veillez à l'uniformité de l'épandage de doses d'engrais déterminées avec précision. Evitez les surdoses.

✓ Faites un plan de fumure prévisionnel par parcelle et par culture et tenez un cahier d'épandage des fertilisants précisant les dates, les volumes et quantités utilisés ainsi que les résultats de la culture.



Pas de stockage à proximité de matières inflammables

...ou d'une source de chaleur



# La défiscalisation...

## ...qu'est ce que c'est ?

**Le dispositif de défiscalisation dont tout le monde a entendu parler s'applique également depuis plusieurs années aux investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche lagonaire.**

**T**outefois, s'agissant d'un dispositif relevant des autorités de l'Etat, les services de développement oeuvrant dans le secteur primaire rencontrent quelques difficultés pour donner aux professionnels des informations sur les avantages qu'ils peuvent retirer de ce dispositif et les modalités de montage d'un dossier de défiscalisation.

**T**rès simplement, il faut d'abord savoir que ce dispositif fonctionne au départ avec des réductions d'impôts accordées par le ministère des finances de l'Etat à des personnes physiques ou à des sociétés qui en font la demande. Les sommes obtenues grâce à ces déductions d'impôt sont ensuite mis à disposition selon des règles assez complexes, pour le financement de projets d'investissement réalisés dans les départements et pays d'Outre-mer.

**C**es financements équivalent finalement à une aide qui se situe environ à hauteur de 25% de l'investissement. En pratique, tout type d'investissement effectué en agriculture et en élevage même inférieur à un million, sauf l'achat de terrain, peut bénéficier de ce dispositif, qu'il s'agisse de matériels d'exploitation, de véhicules utilitaires, de bâtiments, d'animaux, ou de plantations donnant lieu

à des productions étalées sur plusieurs années (vergers fruitiers, plantations d'ananas, de bananiers, etc...). Dans le cas de vergers, le dossier d'aide peut être préparé dès lors que la plantation a effectivement été réalisée mais qu'elle n'est pas encore entrée en pleine période de production (exemple : vous pouvez bénéficier d'une défiscalisation sur un verger de cinq ans qui va démarrer sa production dans l'année).

**L**orsqu'il s'agit d'un investissement en matériel ou en équipement, l'aide perçue permet au final de diminuer le prix d'achat du bien. Lorsqu'il s'agit d'une plantation réalisée par l'agriculteur lui-même, les fonds provenant de la défiscalisation sont directement perçus par l'agriculteur.

**S**ur le principe, il faut savoir que le bien défiscalisé devient la propriété des personnes ayant bénéficié des réductions d'impôts pendant une période de cinq ans. A l'issue de cette période, le bien est racheté au franc symbolique par le bénéficiaire. Ces aides sont mises en œuvre dans des délais rapides (moins de trois mois en général), de manière quasi automatique dès lors que le dossier a été monté correctement. Elles ne dépendent pas de l'accord préalable d'un service technique de l'administration si l'investissement est inférieur à 36 millions de Fcp.

**E**nfin, pour monter un dossier de défiscalisation, vous devez obligatoirement vous appuyer sur un cabinet comptable ou un conseiller en gestion financière, qui vous préparera l'ensemble des documents juridiques nécessaires et vous expliquera plus en détail les modalités de fonctionnement du dispositif. Plusieurs cabinets de ce type se sont progressivement spécialisés dans le montage de dossiers de défiscalisation dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

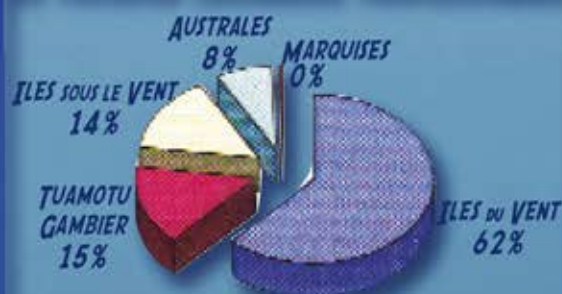


# LA PÊCHE LAGONAIRE EN POLYNÉSIE

La pêche lagonaire peut être définie comme l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif jusqu'à une profondeur d'environ 100 mètres.

Au 31 décembre 2006, la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire avait délivré 2780 cartes professionnelles à des personnes ayant la pêche lagonaire pour activité principale et unique. Tahiti représente 56% de l'ensemble.

## RÉPARTITION DES CARTES DE PÊCHEUR LAGONAIRE PROFESSIONNEL



Le secteur de la pêche lagonaire est celui qui fait vivre le plus de pêcheurs en Polynésie française. Pourtant ce n'est pas le secteur le mieux connu ni le plus soutenu, pour 3 raisons principales : - la pêche lagonaire est pratiquée dans un très grand nombre d'îles contrairement aux pêches plus industrielles concentrées principalement à Tahiti ;

- la quasi totalité de l'activité est constituée par des patrons pêcheurs non regroupés et qui ont individuellement un poids économique faible malgré l'importance du secteur ;
- les pêcheurs lagonaire ont la plupart du temps d'autres activités, particulièrement en dehors de Tahiti (faa'apu, coprah,...) et l'activité principale n'est pas toujours la pêche.



### LE REGROUPEMENT PROFESSIONNEL

Il est souhaitable d'inciter les pêcheurs lagonaire à une mesure simple qui viendrait résoudre certains problèmes de structure du secteur : le **regroupement**. C'est en effet le regroupement des professionnels, qu'il soit associatif ou sous forme de coopérative qui conditionne l'obtention d'équipements à usage collectif et renforce la capacité de négociation dans les processus sociaux et commerciaux. C'est ainsi que les pêcheurs côtiers ont pu être bénéficiaires de machines à glace, de dispositifs de concentration de poisson (DCP), de sessions de formation...

Au delà de ces avantages liés à l'intervention du Pays, le regroupement permet de mieux structurer l'activité professionnelle : l'adhésion à un groupe implique une reconnaissance mutuelle du professionnalisme de ses adhérents. La capacité de négociation commerciale, aussi bien en terme d'achat de matériel ou d'intrants que de vente des produits de la pêche, est facilité par le poids économique plus important du groupe qui peut faire jouer les lois de la concurrence. L'exploitation concertée permet d'éviter les mauvaises pratiques et les pêches qui dégradent l'environnement et appauvrissent les lagons sans souci de gestion durable. Enfin, le regroupement doit permettre l'identification d'interlocuteurs représentatifs du monde de la pêche lagonaire afin de participer activement à la préparation de l'avenir du secteur. (K. Maamaatuaiahutapu - La lettre de la Pêche n°18)

### LA CARTE PROFESSIONNELLE DE PÊCHEUR LAGONAIRE

Depuis la mise en place en 1999 du Registre de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), les pêcheurs ont la possibilité de faire une demande de carte professionnelle qui leur est octroyée pour une durée de 2 ans, s'ils satisfont aux conditions exigées, notamment en matière de production. Cette production doit être suffisamment importante pour que le pêcheur puisse être considéré comme "professionnel", c'est à dire dont les revenus proviennent principalement de la pêche lagonaire. Cette carte confère à son porteur le statut de Professionnel de la pêche et lui donne droit de bénéficier de certaines aides pour l'acquisition de certains matériels et équipements. Il faut noter que la demande de carte est volontaire et non obligatoire, ce qui explique que de nombreux pêcheurs ne soient toujours pas inscrits au Registre, ou ne fassent pas renouveler leur carte.

### HISTORIQUE DE DÉLIVRANCE DES CARTES DE PÊCHEUR LAGONAIRE PAR ARCHIPEL

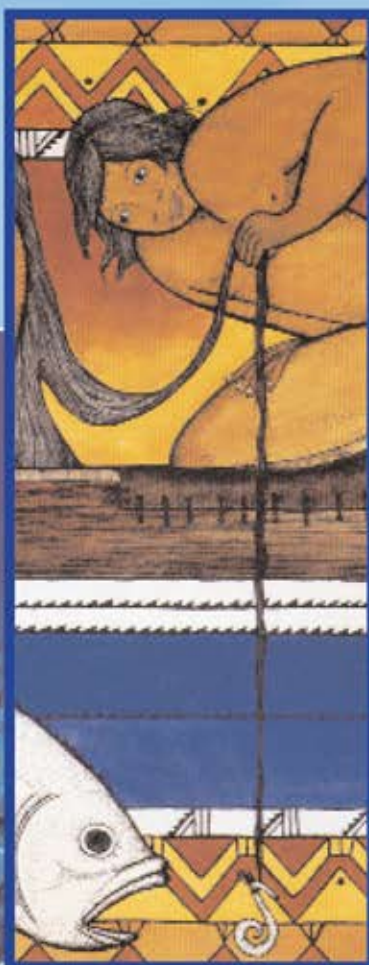
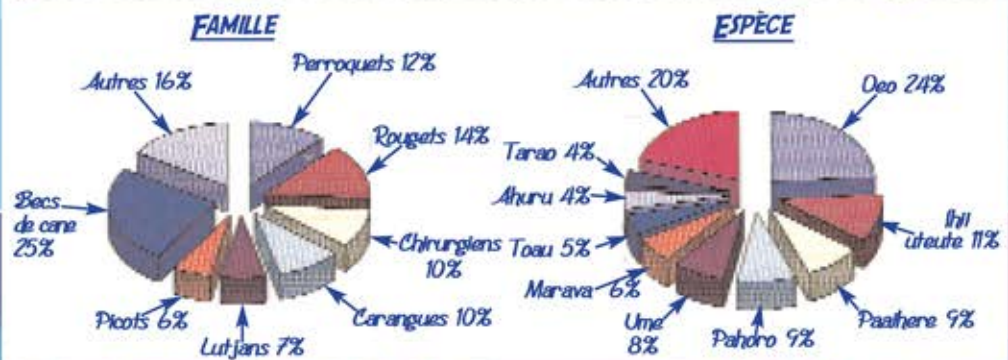
Date	Australes	IDV	ISLV	Marquises	Tuamotu	Total	Cumul
1999	9	129	9	0	7	154	154
2000	15	86	69	6	43	219	373
2001	1	206	80	9	127	423	796
2002	2	190	49	0	48	289	1085
2003	3	59	30	3	19	114	1199
2004	1	142	29	2	46	220	1419
2005	3	563	39	3	176	784	2203
2006	34	373	76	4	128	615	2818
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>1748</b>	<b>381</b>	<b>27</b>	<b>594</b>	<b>2818</b>	



Il y aura près de 3000 pêcheurs lagonaires recensés par la CAPL à la fin de l'année 2007 mais, dans sa diversité, cette activité traditionnelle occupe beaucoup plus de monde dans les 5 archipels. De nombreuses associations localisées dans les différentes communes polynésiennes comprennent des pêcheurs lagonaires dans leurs rangs mais on compte actuellement seulement 3 syndicats s'occupant des pêcheurs lagonaires : "Eimeio tautai" de Moorea, "Ravaai rau", à Tahiti, qui est plutôt un syndicat d'armateurs pêcheurs professionnels hauturiers et lagonaires, et enfin, une "Fédération syndicale des pêcheurs lagonaires de Polynésie française" qui a été créée en janvier 2005 : "Te hotu te moana", basé à Tahiti.

Les fiches de pêche remplies par des pêcheurs de l'archipel de la Société permettent d'avoir un aperçu plus précis de la pêcherie, mais il ne s'agit que d'un échantillonnage correspondant à environ 15% du tonnage de l'archipel en 2006 : 160 pêcheurs ont pêché 208 tonnes de produits de la mer soit 1,3 tonne par pêcheur et par an. Aux Iles sous le Vent, 93 pêcheurs ont pêché 55 tonnes soit 600 kilos par pêcheur et par an. Les produits typiquement lagonaires dominent logiquement et ont concerné respectivement 164 et 36 tonnes et les petits pélagiques (*ature* et *operu*), respectivement 33 et 12 tonnes. Les produits complémentaires sont constitués de prises d'espèces du large : respectivement 900 kilos et 7 tonnes, 400 kilos de poissons des profondeurs (*paru*) aux ISLV, et enfin les espèces de rivière (*ina'a*, chevrette) surtout pêchées à Tahiti (1200 kilos).

**VENTILATION DES VENTES DE POISSONS LAGONAIRES AU MARCHÉ D'UTUROA**

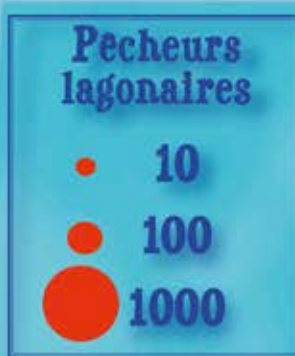


**VENTES EN MARCHÉ MUNICIPAL**

Poids en kg	Uturoa	Pirae	Papeete	Cumul
Poissons lagonaires	7556	174	194 362	202 092
Grands pélagiques	1050	108 600	176 209	285 859
Petits pélagiques	7859	0	2850	10 709
Crustacés	98	130	136	364
Mollusques	0	432	0	432
<b>Total</b>	<b>16 563</b>	<b>109336</b>	<b>373 557</b>	<b>499 456</b>



# LES PRINCIPALES PÊCHERIES PROFESSIONNELLES DU PAYS



## LA PRODUCTION LAGONAIRE

Bien que la disponibilité des statistiques des produits lagonaires soit très partielle, il est possible d'estimer la production globale polynésienne aux environs de 3400 tonnes de poissons lagonaires, 700 tonnes de petits pélagiques (ature, operu) et 200 tonnes d'autres produits (mollusques, crustacés, échinodermes, etc...) pour une valeur départ pêcheur de l'ordre de 2 milliards FCP. L'île de Tahiti, de loin la plus peuplée de Polynésie est également la plus grande pêcherie avec une production annuelle de l'ordre du millier de tonnes. Cette production est consommée sur place pour satisfaire aux besoins vitaux des populations mais elle est insuffisante puisque des importations de produits des autres îles polynésiennes sont indispensables, notamment de certains atolls des Tuamotu de l'Ouest, qui ont développé depuis plus de 30 ans une pêcherie commerciale vouée à l'export vers Tahiti. En matière de poissons de lagon, le trio de tête est composé des atolls Kaukura, Arutua et Tikehau pour un total avoisinant 600 tonnes. Pour les bénitiers, Tubuaï et Raivavae aux Australes et l'atoll de Tatakoto aux Tuamotu de l'Est, sont les principaux fournisseurs avec une production annuelle dépassant 10 tonnes de chair par île. Quand aux langoustes, elles proviennent de l'ensemble des îles, de Rapa aux Marquises en passant par les Tuamotu.



## TRANSFERT DE PRODUITS LAGONAIRES VERS TAHITI

Poids (en tonnes)	Australes	Îles sous le Vent	Marquises	Tuamotu	Gambier	Total
Transport maritime	119	29	10	422	2	582
Transport aérien	-	-	-	236	4	240
Complément estimé *	6	10	10	200	2	228
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>39</b>	<b>20</b>	<b>858</b>	<b>8</b>	<b>1050</b>

\*: Enquêtes complémentaires du SPE

# LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

Raiatea et Tahaa possèdent un lagon commun, le plus vaste de l'archipel de la Société. Avec une surface de 260 km<sup>2</sup>, ce lagon est bien plus grand que celui de Tahiti qui ne compte que 212 km<sup>2</sup>. Cette caractéristique confère à Raiatea et Tahaa un caractère lagonaire évident et laisse augurer de bonnes dispositions en matière de ressources lagonaires. La couronne récifale de Raiatea-Tahaa est entrecoupée de 11 passes dont 9 pour Raiatea, permettant une circulation des navires sur presque tout son pourtour, à l'exception d'une section entre Vaiaau et Tevaitoa. Toutes les passes sauf 2, disposent sur leur bordures d'un à 2 motu. Raiatea compte 11 motu sur sa couronne récifale tandis que la côte nord de Tahaa, avec ses nombreux motu, ressemble à une couronne d'atoll.

D'environ 10 000 habitants en 1977, la population de ces 2 îles a atteint 16 000 habitants en 2002 soit une progression de 62% en 25 ans, inférieure au taux de croissance moyen des îles sous le Vent (85%) et de celui du Pays dans son ensemble qui est de 79%.

La pêche lagonaire n'a probablement été qu'une activité de subsistance jusqu'à l'ouverture du marché d'Uturoa en 1946, offrant alors aux pêcheurs une plateforme pour la commercialisation de leurs produits. On constate depuis environ 25 ans une nette prédominance des ventes de produits lagonaire (45%) sur celles des poissons du large (37%), surtout si l'on compte les petits pélagiques (operu, ature) qui représentent 18% du total avec les produits lagonaire.



Les tableaux suivants montrent que le poisson domine largement la production (96%), suivi des crustacés (3%) et des oursins et mollusques (1%) ainsi que les techniques de pêche utilisées pour la capture de ces produits.

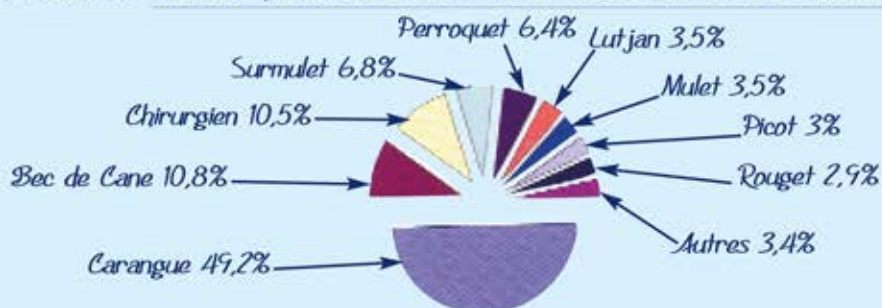
## CAPTURES ET TECHNIQUES LAGONAIRES À RAIATEA-TAHAA ENTRE 2002 ET 2006

Les données statistiques recueillies par les agents du Service de la Pêche pendant cette période permettent d'estimer la production moyenne annuelle à 113 tonnes de produits lagonaire dont 108 tonnes de poissons.

CAPTURES		Poids (kilos)	%
Poissons	i'a	434 511	95.9
Crustacés	i'a paa	13 683	3
Oursins	Vana	3 152	0.7
Mollusques	ia apu	1 970	0.4
Total		453 315	

TECHNIQUES		Poids (kilos)	%
Parc	aua i'a	202 166	44.7
Filet	upea	139 539	30.9
Harpon/Fusil	pupuhi	67 046	14.8
Ligne	hi	25 995	5.8
Pêche à pied	ohi	7 632	1.7
Nasse	faa	5 435	1.2
Plongée	hopu	4 273	0.9
Total		452 086	

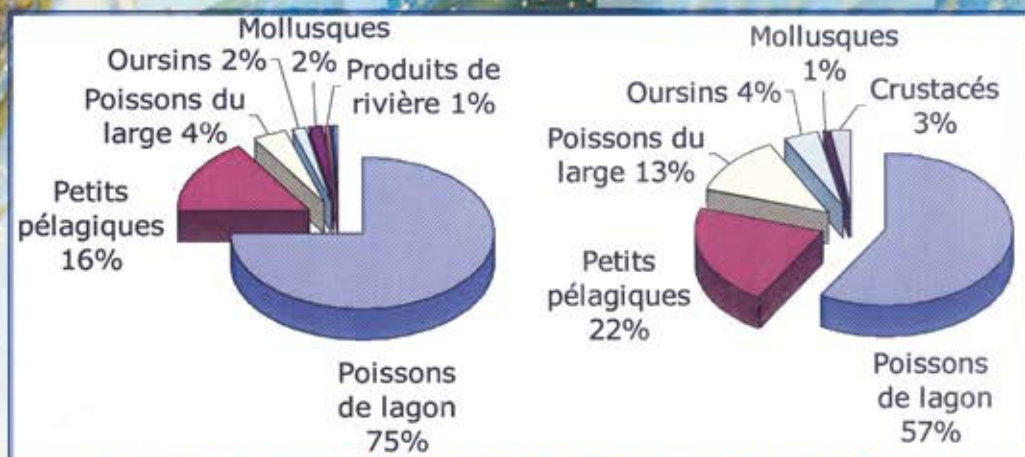
## COMPARATIF DE LA PRODUCTION DE POISSONS LAGONAIRES PAR ESPÈCES



## VENTILATION DE LA PRODUCTION PAR ESPÈCE

ILES DU VENT

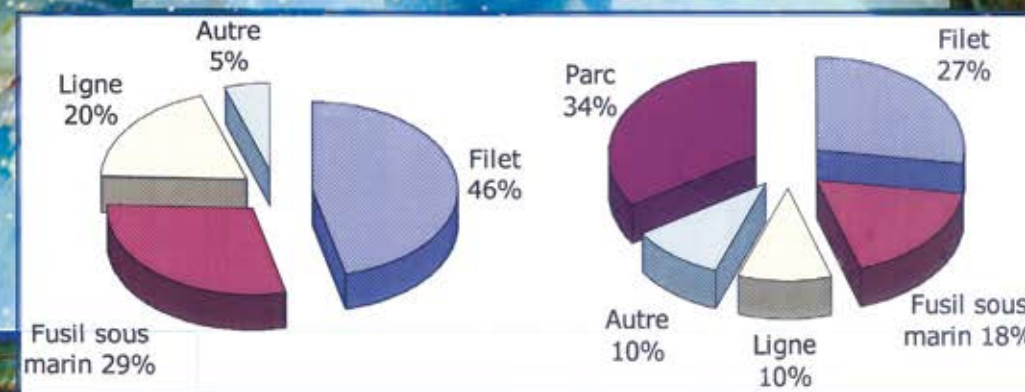
ILES SOUS LE VENT



## VENTILATION DE LA PRODUCTION PAR TECHNIQUE

ILES DU VENT

ILES SOUS LE VENT



## LE CAS PARTICULIER DU OPERU

**L**e Operu commun à Raiatea et Tahaa a pour nom scientifique "*descaptenus macarellus*". Il appartient à la famille des carangues et au groupe des "petits pélagiques". C'est un poisson pélagique car, comme les thons, il vit habituellement en pleine eau, dans les eaux océaniques. Pour des raisons encore inconnues, ce poisson est beaucoup plus commun aux Iles sous le Vent qu'aux Iles du Vent, à l'inverse des ature/orare. Le operu se déplace quotidiennement entre l'océan et le lagon : il passe les nuits dans l'océan et les jours dans le lagon. C'est pour cette raison que les parcs à poissons situés dans les passes et dont les bras sont dirigés vers le large, capturent ce poisson le matin alors que ceux dont les bras sont dirigés vers le lagon les capturent dans l'après-midi. Il est probable que le operu se réfugie le jour dans le lagon pour échapper aux prédateurs que sont les thons et les mahi-mahi, mais peut-être vient-il également pour se nourrir. Ce même comportement "lagon/océan" est également observé dans certains atolls des Tuamotu. Deux autres espèces de operu sont parfois pêchées à des profondeurs supérieures à celle où évolue le operu commun : le operu "anaana" qui ressemble au ature et le operu "chocolat" encore plus rare. Le operu occupe une place très importante à Raiatea et Tahaa en tant que poisson alimentaire, certains le désignant même comme "poisson national" ! Il vient en première position de la production totale (36%). Il ne faut pas non plus oublier l'importance stratégique du operu comme étant le meilleur appât naturel pour la pêche au thon à la ligne de fond.



# COQUILLES, CRUSTACÉS ET AUTRES PRODUITS LAGONAIRES



Oura miti  
Langouste



Paapaa  
Crabe



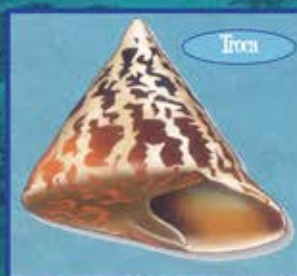
Vana  
Oursins



Varo  
Squilles



Maoa



Troca

Le produit lagonaire de très loin dominant tant en valeur qu'en tonnage est constitué par les coquilles de nacre issues de la perliculture (2400 tonnes en 2006). Viennent ensuite les coquilles de troca (108 tonnes), issues de pêches ponctuelles soumises à autorisation, comme les coquilles de burgau (2,5 tonnes en 2006). Ces récoltes représentent l'essentiel des produits lagonaire destinés à l'exportation. Par contre, sur la douzaine d'espèces diverses pêchées, 6 d'entre elles présentent une importance alimentaire reconnue : le crabe paapaa upai, la langouste oura miti et la squille varo, l'oursin vana et 2 mollusques, le bënëtier pahua et le bigorneau maoa. On peut également ajouter le mollusque troca, la cigale de mer tianee et la chevrette oura pape qui, bien que n'étant pas un produit lagonaire mais un crustacé de rivière reste ciblé par les pêcheurs lagonaire à pied. La pêche de la plupart des crustacés est réglementée (rahui) et elle est interdite de novembre à janvier quand les femelles portent des œufs. Les mollusques, pahua et oursins, restent une importante ressource alimentaire bien que les pêcheurs signalent une diminution sensible des populations depuis une vingtaine d'années. Cette diminution est cependant légèrement compensée depuis les années 1990 par le troca et, dans une moindre mesure par le burgau, que l'on pêche essentiellement pour les coquilles mais dont on retrouve la chair au menu des familles de pêcheurs, particulièrement aux Iles sous le Vent.



Pahua  
Bënëtier



Chevrette  
Oura pape

**T**ridacna maxlma est jusqu'à présent la seule espèce de bënëtier recensée dans nos archipels parmi les 8 espèces existant dans le monde. L'existence possible de *Tridacna squamosa*, plus grande, aux Australes, n'est pas encore établie. Utilisé traditionnellement dans l'alimentation locale, le pahua est une espèce encore abondante dans nos lagons, toutefois les populations de bënëtiers diminuent et même se rarefient soit du fait d'une pêche intensive soit pour des raisons naturelles provoquant des mortalités massives. Plus de 50 tonnes de chair de pahua congelée sont acheminées chaque année vers Tahiti, essentiellement en provenance des Tuamotu de l'Est ainsi que des Australes. Afin de préserver cette ressource, un programme "bënëtier", visant à la gestion durable des stocks en partenariat avec les pêcheurs a été initié depuis 2001 dans le cadre du Contrat de Développement.



Le bon geste du pêcheur : nettoyer les pahua et rejeter les coquilles dans le lagon

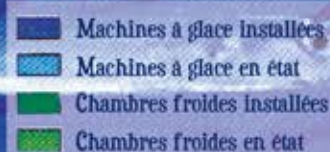
## LES ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

Pour soutenir les secteurs de la pêche côtière et lagonaire, le Service de la Pêche a mis en place différents programmes destinés à fournir les équipements frigorifiques nécessaires à la bonne conservation des produits de la pêche. Depuis 1982, le Service de la Pêche a ainsi installé 25 chambres froides et 41 machines à glace. Aujourd'hui, plus de la moitié de ce matériel est malheureusement à réformer. En 2006, 8 machines à glace d'une tonne/24 h et 2 de deux tonnes/24h ont été acquises pour un montant total de 42 millions de francs FCP. Elles sont en cours d'installation dans les différentes pêcheries polynésiennes.

### PÊCHE CÔTIÈRE ET LAGONAIRE

Archipel	Ile	Chambres froides		Machines à glace	
		installées	en état	installées	en état
Australes	Rapa	-	-	1	0
	Burutu	2	1	1	0
	Tubuai	-	-	1	1
Iles du Vent	Moorea	3	3	4	2
	Tahiti	8	5	17	12
Iles sous le Vent	Bora Bora	1	0	-	-
	Huahine	1	1	1	1
	Raiatea	1	0	4	3
	Tahaa	1	0	1	0
Marquises	Fatu Hiva	-	-	2	0
	Hiva Oa	1	0	1	0
	Nuku Hiva	1	0	2	1
	Tahuata	-	-	1	0
Tuamotu	Hao	1	0	1	0
	Kaukura	-	-	1	0
	Manihi	1	0	-	-
	Rangiroa	2	2	2	1
	Takapoto	1	0	1	0
	Tikehau	1	0	-	-
Total		25	12	41	21

**LE PARC FRIGORIFIQUE POLYNÉSIEEN  
AU 31/12/2006**



### LES ILES DU VENT




## LES FORMATIONS

Il existe différents programmes de formation aux métiers de la Pêche et de la Navigation en Polynésie. Situé à Motu Uta, l'Institut de Formation Maritime-Pêche et Commerce (Tél : 541888), forme les marins et les professionnels embarqués sur les navires de pêche hauturière, mais concernant la Pêche lagonaire et côtière, des formations ont été initiées en 2003 par le Service de la Pêche afin de pouvoir régulariser les titres professionnels des pêcheurs et d'améliorer leurs connaissances techniques. En 2006, six formations au CACEP ont été organisées dans les communes de Nuku Hiva, Papeete, Hiva Oa, Papeari, Bora Bora et Maupiti. Sur 104 candidats, 95 ont été reçus aux examens soit un taux de réussite de près de 90%. Cinq formations au permis côtier ont également été organisées dans les communes de Tautira, Moorea, Paea/Papara, Raiatea et Tiarei/Faone avec le même taux de réussite.

Dossier réalisé avec la Documentation éditée par le  
Cellule Statistiques

B.P 20 - 98713 Papeete - Tahiti  
Tél : 502550 - www.peche.pf

 Service de la Pêche  
PIHA RAVA'AI



# Te mau ina'i tairoto faahiahia no Raiatea - Tahaa

## LES LUTJANS



Taea - Tuhara



Toau

## LES ROUGETS



Uu - lihi

## LES MULETS



Apai



Parehe - Tehu



Nape

## LES MÉROUS



Tarao



Roi

## LE PICOT



Marava

## LE PRIACANTHE



Uene - Maere

## LE POISSON OS



Ioio

## LE POISSON LAIT



Omaa

## LA SAUPE



Nanue

## LA BÉCUNE



Tapito - Tiatao

## L'OURSIN



Vana

## LES CRUSTACÉS



Oura Miti



Varo



Paapaa - Upai

## LES MOLLUSQUES



Maoa

ESPÈCES  
RÉGLÉMENTÉES



Troca

ESPÈCES  
RÉGLÉMENTÉES



Paha

# Règlementation de la Pêche lagonaire *te rahui*

Il était une fois sur des îles éparpillées dans l'océan Pacifique des «arii», des «tahua» et des «tomite» qui, pour la survie de leur population totalement dépendante des ressources naturelles, dont les poissons et les coquillages, avaient édicté des «tapu» et des «rahui» sur tout. Les sanctions étaient sévères pour ceux qui brisaient le «tapu» et le «rahui». Cette grande sévérité était une nécessité car la survie de l'ensemble de la population s'en trouvait menacée.

Les «arii» et les «tahua» ont disparu, les choses ont changé. Avec les importations, les populations ne sont plus totalement dépendantes des ressources du milieu naturel mais elles ne sont pas totalement indépendantes non plus du poisson, des pahu, des langoustes, etc...

L'Assemblée Territoriale et le Conseil des Ministres ont les mêmes soucis que les «arii» et les «tahua» d'il y a très longtemps. C'est pour la survie des populations qu'ils ont fait des lois en protégeant certaines espèces et en réglementant les techniques de pêche.

Les sanctions ne sont plus aussi sévères qu'aux temps anciens, mais elles existent pour protéger l'ensemble de la communauté contre l'égoïsme de quelques uns.

Les «tomité» sont remplacés par des comités de surveillance car les gendarmes tout seuls ne peuvent être partout. Le pouvoir de ces comités n'est pas très grand mais il existe. Et il faut bien prendre conscience que chacun de nous est responsable des ressources naturelles du lagon et des rivières.

I tera ra tau, haati tià aè i na poro e ha o te moana Patitifa, te vaivai noa ra e rave rahi mau motu o te mau arii, te mau tahuà e te mau tomite em, no te mea hoi e àmu noa te huiraaatira i te maa o te fenua iho e te mau hotu moana, mai te ià, te pupu. Haamauhia iho ra te tapu e te rahui i nià i te mau mea atoà. Te taata e ôfati i te ture o te tapu e te rahui e faautuàhia ia i te utuà ètaèta mau.

E faatoàraa o te huiraaatira i te fifi.



Ua moè te mau arii e te mau tahuà, e ua tau i te mau mea atoà. Na roto i te mau ma'a poroi na te ara aita atu ra te huiraaatira e àmu noa i te mau hotu o te moana, aita atoa ra hoi i faaruè roa i te ià, te pahu, te oûra miti e te vai atu ra.

Hoè a anaè manaònaòraa ta te Apooraa Rahi e to

Apooraa Faatere Hau e ta te mau arii e te mau tahuà i to tera ra tau. No te ora o te nunaa i haamauhia ai te mau ture e paruru vetahi mau huru e i faaturehia ai te mau raveà rava'ai.

Eere te mau utuà i te mea ètaèta mai to te tau tahito ra ua haamauhia ra ratou no te paruru i te taatoaraa o te huiraaatira i te àau miimii o vetahi mau taata.

Ua monohia mai te mau «tomite» e te mau tomite hiòpoà no te mea eita e maraa i te mau mutoi farani anaè ia hiòpoà i te mau vahi aotà. Eere te mana o teie mau tomite i te mea rahi, te vai ra ra. E, e au ia tatou tatai tahi ia hiroà e, e òhipa na tatou te ora o te mau hotu o te moana e to te mau ànavai pape.

# Vente des Trocas de la campagne de pêche 2007

Du 11 au 20 décembre dernier, le Ministère et le Service de la Pêche ont organisé la vente des coquilles de trocas pêchés aux Tuamotu, suite à l'autorisation d'exploitation de cette ressource protégée par l'arrêté 1513/CM du 9/11/07.

Les 6 atolls concernés, reconnus pour leur abondance en trocas sont Arutua, Kaukura, Apataki, Ahe, Faaité et Makemo. La pêche sur les atolls de Fakarava et Toau, initialement retenus a été annulée, suite à un désistement du maire de la commune de Fakarava.



La plus grande partie de la production sera exportée, la demande à l'international étant soutenue. En octobre 2006, une opération similaire avait été organisée avec succès dans la commune de Arutua. La récolte de 108 tonnes de coquilles vides avait alors permis de rapporter près de 40 millions FCP aux familles concernées. Rappelons qu'en dehors des

pêches autorisées, toute exploitation du trocas est strictement interdite. Ce type de pêche est bien évidemment rigoureusement encadré afin de ne pas compromettre le renouvellement de la ressource : seul le ramassage des individus dont la taille de la coquille est comprise entre 8 et 10 centimètres est autorisé.

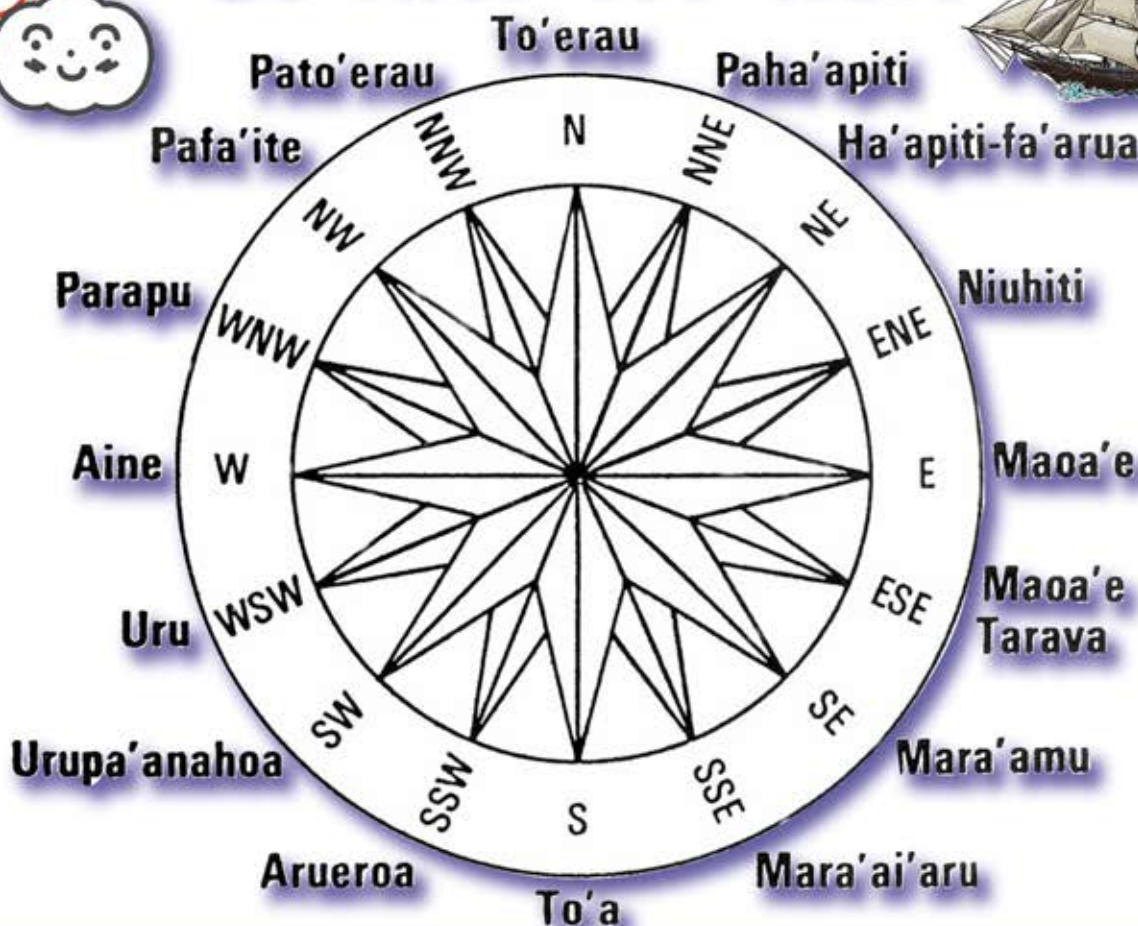
*La Dépêche de Tahiti - vendredi 07 décembre 2007*

Date	Commune	Quota autorisé (en tonnes)
11/12/07	Kaukura	50
12/12/07	Apataki	15
13/12/07	Arutua	50
16/12/07	Makemo	30
18/12/07	Faaité	30
20/12/07	Ahe	30
Pêche annulée	(Fakarava)	(30)
Pêche annulée	(Toau)	(15)
	Total	250

Selon la qualité et la quantité des coquilles récoltées au cours des 20 jours de pêche autorisés, ces ventes pourraient générer un revenu avoisinant les 70 millions FCP, pour un volume total autorisé de plus de 200 tonnes, au bénéfice de la population de ces îles.



## La Rose des Vents



# Les principaux produits lagunaires de Raiatea - Tahaa

## LES CARANGUES PÉLAGIQUES



Operu



Ature / Orare

## LES CARANGUES



Paaihere



Omahamaha - Autea



Upoorahi



Omuri

## LES BECS DE CANE



Rai



Oeo



Mihamihatai - Mu

## LES CHIRURGIENS



Maene



Ume Paa



Ume Tarei

## LES SURMULETS



Parai



Maito



Vete

## LES PERROQUETS



Ahuru - Ahuru Tore



Taire - Taou



Hou - Pahoro



Hou Niamu - Paati



Tatuahurivaa - Uhu Raepuu



Uhu naonao - Uhu nanao

C'est un gaillard de 38 ans, né à Nouméa d'un père pasteur de Rurutu et d'une mère calédonienne. Il suivra son père à Raivavae de 6 à 12 ans puis à Rurutu jusqu'à 18 ans avant que la famille ne vienne s'installer à Tahiti. Intelligent et même doué pour les études, Tony en sera pourtant écarté, victime de sa forte personnalité, incompatible avec le règlement du Lycée de Fa'aa. C'est à la Maison Familiale de Papara qu'il apprendra les rudiments de son métier, et dont il sortira major des 3 MFR existant à l'époque de sa formation. L'agriculture l'intéresse, alors il s'inscrit au LEPA d'Opunohu à Moorea mais une nouvelle fois il ne s'adapte pas au milieu scolaire et doit partir. Il est jeune, il est beau, il sera danseur puis chef d'un groupe de danse de Rurutu se produisant à Tahiti. Il fera ensuite l'armée pendant 2 ans et en sortira sous-officier, ce qui est assez rare pour un "appelé local"! C'est d'ailleurs grâce à ses diplômes militaires qu'il sera employé comme vigile dans une des plus importantes exploitations perlières polynésiennes, à Rikitea aux Gambier, de 1997 à 2000. Là-bas, à l'époque, un chou coûtait 1000 FCP! Alors pendant ses congés, petit à petit, pour améliorer l'ordinaire, Tony a commencé un petit faa'apu.....

**REGARD SUR**

**TONY  
TEINAORE**

**AGRICULTEUR  
MARAÎCHER  
À TARAVAO**



*...quand on est rentrés de Rikitea, j'ai eu du travail à la ferme de Robert Wan sur le Plateau de Taravao et ma femme a ouvert un petit snack, et comme il lui fallait de la salade et des tomates, j'ai refait un petit faa'apu, et puis, après avoir longtemps attendu, j'ai eu la chance de récupérer une parcelle de terre domaniale que l'ancien locataire n'exploitait plus, juste derrière chez nous ! D'ailleurs...c'est la Chambre d'Agriculture qui a monté le dossier !...*



*J'ai commencé ce faa'apu avec une débroussailleuse, une pelle et un coupe coupe ! c'était dur mais c'est comme ça que petit à petit, je me suis fait une bonne clientèle de particuliers qui cherchaient des agriculteurs bio ! Moi, je faisais du bio parce que je ne pouvais pas payer les produits !...et j'ai perdu beaucoup de récoltes à cause des maladies, des insectes et même des rats qui viennent bouffer tes graines si tu plantes directement en pleine terre ! Mais j'ai pas baissé les bras, même quand je suis tombé gravement malade...et ça a duré très longtemps, mais j'ai gardé espoir et aujourd'hui, j'ai retrouvé un bon équilibre, à tous points de vue, et j'ai de bonnes perspectives de développement...*

*La politique agricole, c'est quoi ? A Tahiti, les terres agricoles de la plaine côtière et des vallées sont peu à peu occupées par les lotissements, les constructions...il faudrait construire en altitude, c'est plus frais, aéré, pas de moustiques et toujours une belle vue ! et préserver les zones agricoles ! C'est le monde à l'envers ! Pourtant des terres...il y en a ! des milliers d'hectares, là...derrière la crête...à l'intérieur de l'île, mais y'a pas de route pour y aller ! Voilà la politique que veulent les agriculteurs .... des routes !*

*Le prix, c'est le fruit de l'effort...le magasin vend à un prix, comme si c'étaient eux qui avaient bossé ! 35% de marge ! c'est faux...parfois, selon le produit et la période de l'année, c'est 50 ou 100 ou même 150% de marge ! mais chez nous, y'a pas de contrôle...il m'arrive de devoir casser mes prix pour pouvoir vendre...c'est pas normal, il faudrait que les prix producteurs soient respectés par les commerçants, tout le monde est concerné, jusqu'au consommateur, surtout lui, qui paye pour tout le monde !*





*Mais non, je ne suis pas un agriculteur bio ! J'essaie que ma culture soit la plus biologique possible, mais en cas de nécessité, il faut bien se défendre si on ne veut pas perdre sa récolte ! Maintenant je trouve des produits de traitement bio plus facilement et pas beaucoup plus chers que les produits chimiques...tu peux dire que je suis bio à 90% !*

*J'ai eu l'occasion d'aller en Nouvelle Zélande, et là j'ai vu une agriculture très organisée, très performante...rien de comparable avec nous mais on devrait mieux exploiter certaines îles plus fraîches comme les Marquises ou les Australes pour développer de nouvelles cultures plus tempérées...les fraises par exemple, ou des cultures bio justement ! On manque de légumes dans les archipels, aux Tuamotu, aux Gambier, c'est possible de faire du faa'apu, ça crée de l'emploi et les jeunes viendront peut-être à Tahiti, mais ce sera pour acheter des graines avant de rentrer chez eux faire des légumes...*



*Le premier devoir d'une société c'est bien de nourrir sa population, non ? On nous parle d'export ! mais tant qu'on continuera de manquer de produits frais dans les îles et d'importer des prunes ou des abricots pas mûrs et très chers à Tahiti où nos fruits se vendent mal, y'aura un truc pas normal !*

*Moi, je fais pousser les légumes dans la terre, je ne suis pas un "américain" qui fabrique des tomates ou des salades dans des tuyaux, chacun son métier ! Je n'ai rien contre les seristes, d'ailleurs, si leur système peut contribuer à faire baisser les prix ! Malheureusement, c'est plutôt le contraire...*

*J'aimerais bien me développer mais je manque de moyens...je ne me plains pas, j'aime mon métier et j'aime la liberté qu'il me procure...maintenant c'est mon métier...et comme je suis devenu un pro, je ne vais plus changer...ça va aller...*



*Dans l'agriculture, c'est comme partout, y'a des gros et des petits ! Y'a ceux qui ont des copains et ceux qui se débrouillent tout seuls ! Moi, j'aime pas réclamer pour obtenir mon droit, mais quand tu vois comment ça marche, t'es bien obligé de te faire respecter...*

# L'Institut de la Consommation

**D**epuis 1985, l'Institut de la Consommation vous informe sur vos droits et vous conseille dans vos démarches. L'Institut de la Consommation est un établissement public chargé de défendre les intérêts juridiques, économiques ou physiques des consommateurs polynésiens. Il a pour rôle de protéger les consommateurs, grâce notamment à l'information et à la formation. L'accueil et l'information du public tiennent une place prépondérante dans l'activité de l'Institut, qui s'apparente souvent à celle d'un organisme de conseil juridique gratuit.

**E**n matière d'information des consommateurs, les domaines de compétence de l'Institut sont larges, et bien sûr liés à la consommation, donc au commerce, aux prix, à l'argent et à la banque mais également aux assurances, au droit et à la justice et, à l'usage de tous mais qui intéressera particulièrement le milieu agricole, le Guide du voisinage et le Guide du locataire et du propriétaire qui vous informe sur vos droits et vos obligations concernant les servitudes, les murs et les barrières, les arbres, et tout ce qui est bien souvent source de litiges...

**N**ous avons cependant choisi de vous présenter page suivante un dossier récent édité par l'Institut de la Consommation traitant des produits de première nécessité, les fameux "PPN" ! Cette notion de "Produit de Première Nécessité" a vu le jour en 1978 : en fixant des prix ou des marges bénéficiaires maximum, ce dispositif a pour objectif de garantir aux familles à faible revenu l'accès à des produits de consommation courante, alimentaires ou non. La liste des PPN évolue continuellement et, en avril 2007, quelques produits comme le thon blanc en morceaux, les petits pots pour bébés ou les tomates locales ont été ajoutées à cette liste. De même, pour les produits non alimentaires, ont été récemment ajoutés des produits d'hygiène fabriqués localement comme le savon, l'eau de javel, le liquide vaisselle ou le papier toilette...



Coordonnées : Fare Ute (derrière le garage Auto Express) - BP 20500 PAPEETE - Fax : 53.23.79 - Tél : 54.34.44  
info@consommation.pf / www.consommation.pf

Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h (sauf le vendredi : 15 h)

 Pu 'aimamaura'a



## Les produits de première nécessité, qu'est-ce que c'est ?

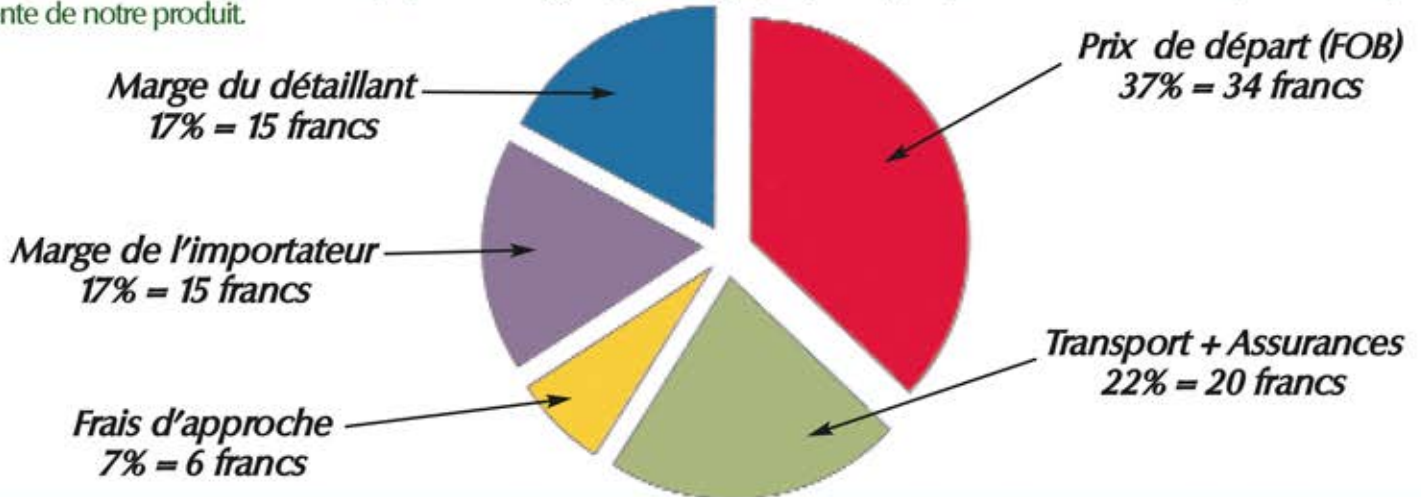
Le PPN est un produit qui n'est pas taxé, on dit qu'il est "exonéré" de droits et de taxes, y compris de TVA. Sa marge maximale de commercialisation est généralement fixée en valeur (en FCP). En plus de cette exonération, les frais de transport maritime (de quai à quai) pour acheminer les PPN dans les îles sont pris en charge par le Pays.

## Comment reconnaître un PPN dans un magasin ?

La réglementation impose que le prix d'un PPN soit écrit en rouge ou affiché sur une étiquette de couleur rouge.

## Quelle est la structure du prix d'un PPN ?

Pour mieux comprendre comment est calculé le prix d'un PPN, prenons l'exemple d'un paquet de 500 grammes de pâtes (produit importé) qui coûte 90 francs dans un magasin. Pour ce produit, la marge maximale de commercialisation est de 60 F par kilo donc de 30 F pour notre paquet de 500 g de pâtes. Le graphique ci-après présente toutes les composantes du prix de vente de notre produit.



**Remarque :** Quand le produit est acheminé dans les îles, le coût du transport est pris en charge par le Pays et la marge maximale du commerçant reste fixée à 60 F/kg.

L'importateur achète un paquet de 500 g. de pâtes à son fournisseur pour 34 francs. Il paie ensuite 20 francs pour le transport jusqu'au quai de Motu Uta et ajoute 6 francs pour la livraison dans son entrepôt de stockage. Il a alors réglé 60 francs au total. Puis, l'importateur estime que pour financer les dépenses nécessaires à son activité (salaires du personnel, électricité, charges diverses...) et faire du bénéfice tout en respectant la réglementation, il devra revendre chaque paquet de pâtes 15 francs de plus.

Du côté du commerçant de détail, la démarche est la même et sa marge s'établit également à 15 francs.

Au final, le consommateur achète son paquet de pâtes 90 francs au magasin et on voit bien que la marge maximale de commercialisation de 30 francs est atteinte : 15 francs pour l'importateur et 15 francs pour le détaillant.



**QUESTION !** Pourquoi le paquet de pâtes de 500 grammes coûte 90 francs TTC dans un magasin de Papeete et 112 francs TTC dans un magasin de Mahina, alors que c'est un PPN ?

La réglementation sur les prix des PPN fixe une marge maximale de commercialisation mais ne fixe pas le prix de vente du produit. Il y a plusieurs causes possibles à cette différence de prix.

- Les importateurs s'approvisionnent auprès de fournisseurs différents ou font appel à des transporteurs différents : le coût d'achat (prix FOB) ou les frais de transport ne sont donc pas les mêmes. D'une commande à l'autre, le cours des devises (\$ US, \$ NZ, etc...) peut également évoluer : le prix FOB et le coût du transport et de l'assurance peuvent donc varier.

Pourquoi le prix d'un PPN est différent entre un commerce de Tahiti et de Raiatea, alors que les frais de transport maritime sont pris en charge par le Pays ?

Le Transport vers les îles, financé par le Pays, concerne uniquement les frais du quai de Tahiti au quai de Raiatea. Le grossiste ou le détaillant de Raiatea doit en plus supporter les frais d'approche (débarquement et transport) du quai d'Uturoa à son entrepôt. Ce sont ces frais supplémentaires qui expliquent les différences de prix de vente. Pour les PPN, la réglementation fixe une différence de prix maximale de 2% par rapport au prix de vente du produit à Tahiti, au cours de la même période.

## Comment les prix sont-ils structurés ?

Le prix de vente d'un produit est composé de la somme de tous les coûts et frais liés à sa fabrication jusqu'à sa commercialisation, auxquels sont ajoutés les droits et taxes et les marges des intermédiaires entre le fournisseur et le client final. Tous ces éléments constituent la structure du prix du produit. Cette structure de prix est différente selon que le produit est importé ou de fabrication locale.



# FORMATION AGRICOLE en Polynésie



LES **MAISONS**  
**FAMILIALES**  
**MFR RURALES**  
**Utuafare fetii**



## Réussir autrement

## Faanaho Amui Ana'e To Oe Ora Raa

Une Maison Familiale Rurale (MFR) est une association familiale locale proche du terrain et responsable de la formation selon le principe de l'alternance, stage et école. L'établissement, de taille humaine (une centaine d'élèves), est géré par un conseil d'administration composé de parents, de maîtres de stage, responsables locaux, de sympathisants. Durant les semaines d'école les jeunes sont accueillis en internat par une équipe de moniteurs. Ceux-ci sont responsables de la formation et de l'animation en dehors des cours, détente, repas, veillées, sorties. Une Maison Familiale se veut un espace d'apprentissage en formation générale et professionnelle mais aussi un lieu de vie générant motivation, éducation et orientation pour les jeunes. Les parents porteurs du projet sont intimement liés à la formation de leur enfant.

### Les principes de l'alternance

L'alternance adoptée dans les Maisons Familiales Rurales développe l'idée suivante : c'est l'insertion d'un jeune dans son milieu de vie qui provoque souvent un éveil intellectuel et une motivation pour les études. Les jeunes enchaînent ainsi deux semaines en entreprise après une semaine ou deux passées en Maison Familiale. Ces deux temps forts autour desquels la formation prend tout son sens ne sont pas séparés l'un de l'autre, bien au contraire. Le va-et-vient pédagogique est permanent. L'élève revient de stage en faisant part à son formateur des situations qu'il vient de vivre en entreprise. Il lui pose des questions, revient sur ses travaux. Le formateur dispense son cours en intégrant ces données.

### Une éducation par la réussite

Le travail en situation réelle permet la réussite. En effet, aller jusqu'au bout d'une tâche dont on voit les résultats, comparables à ceux des adultes, constitue pour beaucoup de jeunes une réussite, alors que bien souvent ils n'avaient jamais éprouvé cette notion de succès.

### La confrontation avec le monde professionnel

Les élèves sont, en stage, en situation réelle, en ayant un véritable travail à accomplir, travail qui n'a pas été inventé pour les besoins de la formation. A ce stade, l'élève apprend en faisant. Il est obligé de s'impliquer d'autant plus que l'organisation de la formation favorise l'interrogation, la réflexion, la remise en cause. Cette interrogation et ce dialogue entre les jeunes et les adultes qui l'entourent se font principalement à l'aide d'un plan d'étude. Le stagiaire réalise cette enquête en posant une série de questions à son maître de stage, à ses parents. En permettant l'analyse de la réalité vécue, ce questionnaire permet au jeune de s'intégrer dans une recherche dynamique. D'autre part, le contact avec le monde professionnel donne plus de sens à la formation théorique et prépare mieux l'entrée dans la vie active. Pour les entreprises qui accueillent des élèves dans le cadre de l'alternance, c'est aussi une expérience enrichissante. Elles s'impliquent dans la formation de jeunes susceptibles, demain, de devenir des collaborateurs. Les chefs d'entreprise peuvent donner des conseils sur la formation, partager la réalité du métier avec la Maison Familiale mais aussi mieux connaître le cursus des élèves à la sortie de l'école.



## Histoire

Le Mouvement a fêté ses 70 ans, la première MFR a été créée en 1937 à LAUZUN, petit village du Lot et Garonne dans le sud ouest de la France.

A l'époque, un groupe d'agriculteurs recherchait un moyen de former pratiquement et scolairement leurs enfants à leur métier. Avec l'aide du curé du village, le Père Granereau, ils ont inventé le principe de l'alternance, formation à partir de la pratique de stage (exploitations)

expliquée et théorisée durant la période d'école. Celle-ci est organisée en internat dans un lieu appelé Maison Familiale. Tout de suite les formateurs « moniteurs » ont eu en charge la formation globale de l'élève pour la profession mais aussi au niveau de leur éducation et de leur orientation. Très rapidement ce mouvement a essaimé en France et dans d'autres pays : Espagne, Italie. Dans le Pacifique il existait des MFR en Nouvelle Calédonie. En décembre 1979, le Directeur National des MFR de retour de Nouméa a fait escale à Tahiti. En contact avec certains responsables locaux, maires, formateurs, représentants religieux, professionnels, ils se sont aperçus que le concept pouvait être développé sur le territoire, il répondait à un besoin de jeunes laissés pour compte par le système traditionnel de formation. L'important était que l'élève s'active en stage en se formant tout en étant épaulé par un système éducatif associatif.



## LES MAISONS FAMILIALES RURALES EN POLYNÉSIE

Les responsables initiaux furent :

- M. Roger DOOM, maire de Talarapu Ouest, conseiller territorial, fondateur des CJA, directeur d'école primaire
- Michel LEHARTEL, maire de Papara, fondateur des CJA, agriculteur
- Frère Henri GUIGO, professeur d'histoire/géographie au collège catholique La Mennais, impliqué dans les mouvements de jeunes
- Pasteur SCHNEIDER, représentant l'Eglise Evangélique
- M. Olivier ANIHIA, Président de l'Association Familiale Catholique
- M. Emmanuel CADOUSTEAU, Agriculteur
- M. Yves COPPENRATH, Agriculteur
- Mme Hilaire GIRE, avocat
- Mme Greta TEAÏORO, représentante d'une société de pêche



Archipel de la Société



Archipel des Australes



Ces personnes décident de mettre en place les MFR de Polynésie française, ils créent le Comité Territorial qui deviendra par la suite en 2001 le Comité Polynésien des Maisons Familiales Rurales (CPMFR). Très rapidement les MFR de PAPARA et VAIRAO sont mises sur pied à partir d'associations locales, viennent ensuite les MFR de TAHAA, HUAHINE, HAO et RURUTU.

Il y a plus de mille associations responsables de formation MFR dans le monde : Europe, Asie, Océanie, Amérique du Sud, Amérique Centrale, Pacifique. 450 associations en France en formations initiales et d'adultes

**8 ASSOCIATIONS EN POLYNÉSIE POUR 400 ÉLÈVES EN FORMATION INITIALE :**

4ème et 3ème de l'Enseignement Agricole

CAPA employé d'exploitation option polyculture-élevage

CAPA employé familial accueil en milieu rural, vente au détail

CAPA Services en Milieu Rural

CAPA Productions Agricoles et Utilisation du Matériel





“L’agriculture est une chance pour notre Pays et il nous faut produire plus pour nous nourrir. Nous sommes trop obligés d’importer nos viandes, légumes ou agrumes des pays voisins. Nous, Maisons Familiales Rurales, associations et établissements de formations agricoles, nous voulons former les jeunes par et pour l’agriculture. Combien de jeunes de ce pays sont inactifs ? Combien cherchent leur voie ? Nous pensons que pour certains, l’agriculture est une solution de formation, d’activité et d’épanouissement. Forts de ces convictions et confiants dans la jeunesse, nous mettons en place les moyens nécessaires de formation. Grâce aux aides du Pays et de l’Etat, nous comptons depuis la rentrée deux Maisons Familiales autonomes supplémentaires : la MFR de Papara Filles et la MFR de Rurutu Mixte. Environ 400 jeunes seront cette année scolarisés dans nos Maisons Familiales. Si vous êtes intéressés par notre projet, venez nous rejoindre POUR QUE VIVE L’AGRICULTURE DE NOTRE PAYS ! ”

Roger Doom  
Membre fondateur  
Président du CP/MFR

Editorial d’ INFO CP MFR (n° spécial - Septembre 2007)

## LES FORMATIONS DANS LES MAISONS FAMILIALES

Les formations sont à deux niveaux :

### 1 - LES CLASSES DE DÉCOUVERTE ET D’ORIENTATION

- Classe de soutien, préparatoire à l’entrée en 4ème
- Classe de 4ème de l’Enseignement Agricole
- Classe de 3ème de l’Enseignement Agricole, les élèves passent le Diplôme National du Brevet

### 2 - LES CLASSES PROFESSIONNELLES

(Certificats d’Aptitudes professionnelles Agricoles) :

- 1° CAPA Employé familial, accueil et vente
- 2° CAPA Services en Milieu Rural (*renové*)
- 3° CAPA employé d’exploitation polyculture-élevage
- 4° CAPA Productions Agricoles, Utilisation du matériel (*renové*)

Les MFR sont des établissements reconnus et subventionnés par le Ministère de l’Agriculture. Les élèves sont scolarisés et les familles perçoivent les aides à la formation correspondantes à leur revenu, bourses, aides à l’équipement.

LES FORMATIONS PRÉPARENT LES ÉLÈVES AUX EXAMENS OFFICIELS :

- de l’Education nationale : diplôme du Brevet, CFG, CEPE, DNB
- du Ministère de l’Agriculture : CAP
- autres en fonction de la MFR : AFPS, BAFA, Permis bateau...

On trouvera page suivante le détail des formations précisant le système pédagogique, l’alternance, les horaires, ainsi que les effectifs et les contacts utiles pour chaque Maison Familiale Rurale en 2007.



# Les formations, la pédagogie

3<sup>ème</sup> DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
 3<sup>ème</sup> DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

En 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>, le jeune choisit son orientation professionnelle grâce aux stages. La formation générale prend appui sur les expériences vécues en stage.

\* Examen : Diplôme National du Brevet (DNB)

**MODULES ENSEIGNÉS**

Général		Scientifiques		Spécialisés	
Français	4H	Ph/Chimie	2H	Technologie	6H
Ph/Chimie	3H	Biologie	3H	Intervention ou visite	2H
Anglais	2H	Informatique	2H	Tutorat	2H
Sc.Humaines	2H				
Sport	2H				
E.S.C	2H				

TOTAL : 36 H / Semaine

**ALTERNANCE**

13 semaines de sessions à la Maison Familiale du lundi matin au vendredi midi (internat).

26 semaines de stage en famille ou en entreprise.

**FINALITE**

Poursuite de formation, CAP, BEP, tremplin vers BAC PRO, BTS.

CAPA  
 Employés d'entreprises agricoles et para-agricoles  
 Productions animales ou végétales  
 Productions agricoles et utilisation de matériels

Le jeune continue sa formation générale tout en apprenant les bases scientifiques, pratiques et techniques d'une profession agricole.

\* Examen : Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAP)

**MODULES ENSEIGNÉS**

Général		Scientifiques et professionnels	
Français	4H	Entreprise et travail	9H
Mathématiques	4H	Techniques et pratiques professionnelles	5H
Sport	3H	Bases scientifiques et vie professionnelle	3H
Monde actuel	2H	Tutorat	2H
Anglais	2H		
Informatique	2H		

TOTAL : 36 H / Semaine

**ALTERNANCE**

13 semaines à la Maison Familiale du lundi matin au vendredi midi (internat)

26 semaines de stage dans une entreprise agricole

**FINALITE**

Emploi direct après le CAP ou poursuite de formation en BEP, BAC PRO

CAPA  
 Employé familial  
 Services en milieu rural

Le jeune poursuit sa formation générale tout en apprenant à s'organiser au niveau familial et professionnel. Selon l'option choisie, il se prépare à des emplois de services aux personnes (enfants, personnes dépendantes...) ou à des services en milieu rural (restauration, commerce, artisanat...)

\* Examen : Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAP)

**MODULES ENSEIGNÉS**

Général		Scientifiques et professionnels	
Français	4H	Entreprise et travail	9H
Mathématiques	4H	Techniques et pratiques professionnelles	5H
Sport	3H	Bases scientifiques et vie professionnelle	3H
Monde actuel	2H	Tutorat	2H
Anglais	2H		
Informatique	2H		

TOTAL : 36 H / Semaine

**ALTERNANCE**

13 semaines à la Maison Familiale du lundi matin au vendredi midi (internat)

26 semaines de stage en famille ou dans de petites entreprises et services (orèches, écoles maternelles, pensions...)

**FINALITE**

Emploi direct après le CAP ou poursuite de formation en BEP, BAC PRO

## et les effectifs des MFR en 2007

MFR	Soutien	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	CAPA 1	CAPA 2	Total
HAO		8	8	12		28
HUAHINE		15	4	14		33
PAPARA Filles		8	22	33		63
PAPARA Garçons	10	26	26	26	7	95
RURUTU		13				13
TAHAA		10	18	12		40
VAIRAO Filles	4	9	14	19	18	64
VAIRAO Garçons	6	29	12	11		58
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>124</b>	<b>25</b>	<b>394</b>



**Contacts C.P.M.F.R Tél-Fax 582700 / Tél 422337**

Site web : [mfr-polynesie.pf](http://mfr-polynesie.pf)

MFR de Papara  
 MFR de Papara  
 MFR de Vairao  
 MFR de Vairao  
 MFR de Hao  
 MFR de Tahaa  
 MFR de Huahine  
 MFR de Rurutu

Garçons  
 Filles  
 Garçons  
 Filles

Renaud Fleury  
 Honorine Desroches  
 Olivier Maihota  
 Hélène Tautiti  
 Pierre Le Cor  
 Joseph Taruoura  
 Malinda Natua  
 Tetahina Teinaore

Tél-Fax 574459  
 Tél-Fax 575856  
 Tél-Fax 571825  
 Tél 577877  
 Tél-Fax 970580  
 Tél-Fax 656813  
 Tél-Fax 687613  
 Tél 940227

Vini 726429  
 Vini 708882



## TRAITONS

Il n'existe que la lutte chimique aujourd'hui. Les produits sont sous forme de granulés que les ouvriers ramènent au nid, empoisonnant ainsi les ouvriers et les reines.

En quelques jours, les colonies peuvent sembler limitées mais la radication totale est impossible du premier coup. Il faudra recommencer régulièrement et longtemps.

Faites appel à un professionnel de la désinsectisation pour appliquer ces produits.

Pour plus d'efficacité, attaquez toute la colonie d'un coup : faites traiter en même temps que vos voisins, chaque fois.

## LE TRAITEMENT CHIMIQUE

En zone urbaine ou résidentielle, vous pouvez utiliser des produits à base de Diazinon (Knox out), Bienfithrine (Bug B-Gon Max 10), ou des produits à effet retard à base de Rydraméthylne (Amdro), de Methoprène ou de Pyriproxifène, mélangeant une substance riche en huile.

En zone rurale, en montagne, vous pouvez utiliser les produits à effet retard.

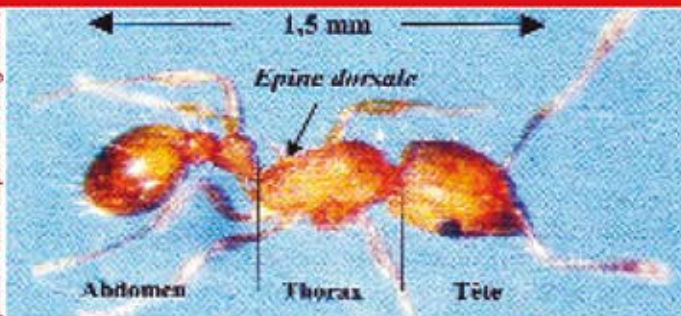
# STOP

## A LA PETITE FOURMI DE FEU (PFF)



**AGISSONS ENSEMBLE MAINTENANT**

photo : Hawaii Department of Agriculture



## NUISANCES

Aujourd'hui, elle a colonisé plus de 300 hectares, soit plus de 30 colonies connues entre le PK 18 Papeete et le PK 18 Punaauia, mais toutes les zones infestées ne sont pas encore recensées. Elle s'installe dans les plantes, rend les animaux aveugles et sa piqûre est douloureuse.

## IDENTIFICTIONS

Originaire d'Amérique tropicale, la petite fourmi de feu, *Wasmannia auropunctata*, est au top 10 des pestes mondiales. C'est une très petite fourmi, qui se déplace lentement et se laisse tomber facilement. Elle recherche l'eau et le sucre.

L'ouvrière mesure 1,5 mm, de couleur orange pâle avec parfois un point jaune vif ou noir mat au-dessus de l'abdomen. La reine est entièrement noire.

Les petites fourmis de feu ne font

# ATTENTION

Les personnes propriétaires ou vivant sur une terre infestée par la petite fourmi de feu sont tenues de prendre toutes les mesures économiquement et écologiquement appropriées pour traiter leur terrain.

**Le transport de matériaux (agrégats, terre, végétaux...) provenant des zones infestées vers les zones indemnes, est strictement interdit.**

Art. A 123-10. Du code de l'environnement applicable en Polynésie française  
(Arrêté n° 1301 CM du 15 novembre 2006, publié au JOPF du 23 novembre 2006).



## EVITONS SA PROPAGATION !

Ne transportez pas de matériaux et de végétaux contaminés.

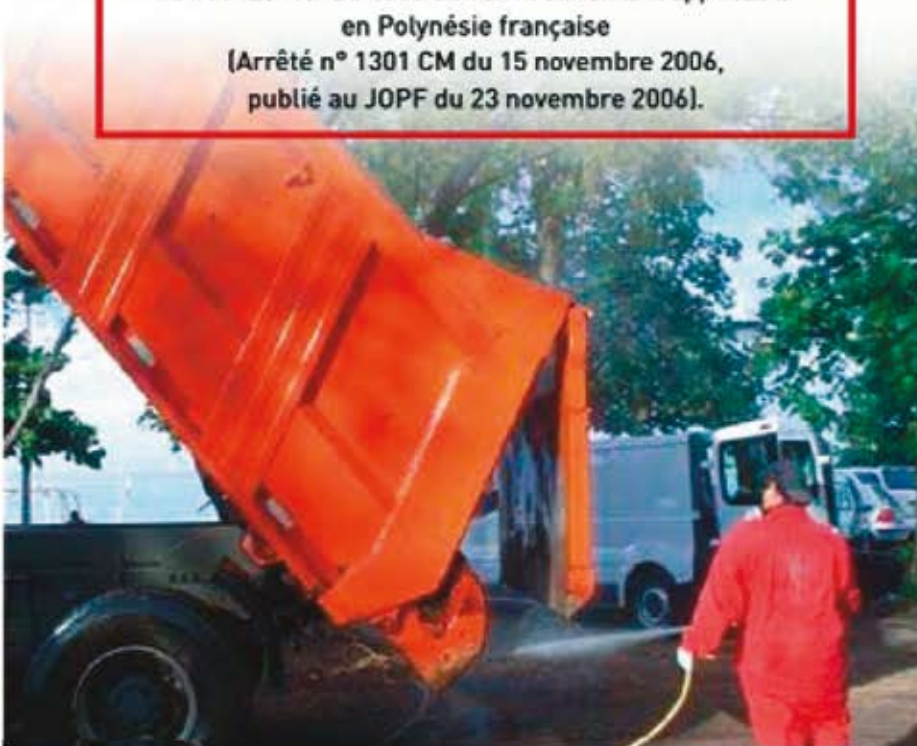
La méthode de test est un bon moyen pour vérifier l'état de toute nouvelle plante, terre ou matériel apporté à la maison.

Laissez sur place les branches et herbes coupées ou traitez les systématiquement.



## INFORMATION ET CONTACTS

La Direction de l'Environnement au 47 66 66  
[direction.env@enp](mailto:direction.env@enp)



## LE KIT DE DÉTECTION

Ce kit contient 2 sacs hermétiques, 4 tiquets et 4

bâtonnets.

1. Prenez les bâtonnets très légèrement enduits de beurre de cacao.
2. Déposez les aux 4 coins de votre propriété, à l'abri du soleil et de la pluie, à l'écart des chiens, des rats et des poules, par exemple sous une planche ou des pierres.
3. Patientez environ 1 heure avant de les récupérer.
4. Ramassez les bâtonnets avec précaution, mettez les dans les sacs hermétiques et examinez attentivement les fourmis sont-elles orange pâle ?

? Font-elles moins de 2 mm de long ?

? Se déplacent-elles lentement ?

5. Sur les sacs hermétiques, écrivez le jour et l'heure du test, l'adresse et le numéro de téléphone.

6. Placez les sacs au congélateur pour tuer les fourmis. Ne transportez pas de fourmis vivantes.

7. Déposez votre kit de détection dans les urnes prévues à cet effet dans les rues, dans les magasins Carrefour et Champion ou directement à la Direction de l'Environnement.





# Nos amies les Abeilles



Les Abeilles - Editions PEMF - BT Image(1996)  
Photos : P. Starosta, Nundsany et Perennou  
P. Bensa, Jacana/M. Viard



La reine pond nuit et jour  
environ 1 œuf toutes les minutes

Chaque œuf est déposé au fond  
d'une alvéole



Les œufs deviennent des larves  
à 8 jours (en haut), à 15 jours (en bas)



Au 21ème jour c'est  
la naissance de l'abeille

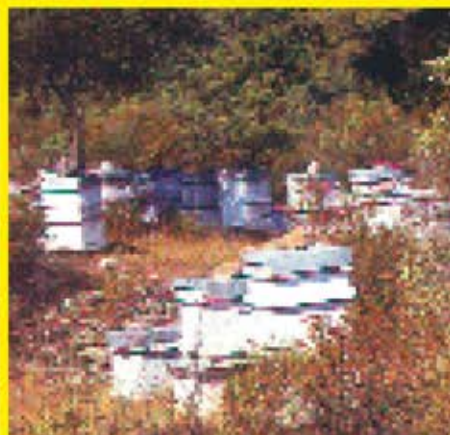
La jeune reine parmi les ouvrières  
(marquée en jaune par l'apiculteur)



L'ouvrière est plus petite  
et travaille sans cesse



Les abeilles butinent, elles aspirent le nectar des fleurs  
puis elles retournent à la ruche



L'apiculteur récolte le miel  
de la ruche



Elles nourrissent les larves  
avec du miel et du pollen



Un essaim d'abeilles n'habite  
pas toujours dans une ruche

le point sur...

# Le Pin des Caraïbes

*Pinus caribaea*

Français : Pin Caraïbes, Pin jaune. Pinmate

Anglais : Caribbean pine, Pitch pine

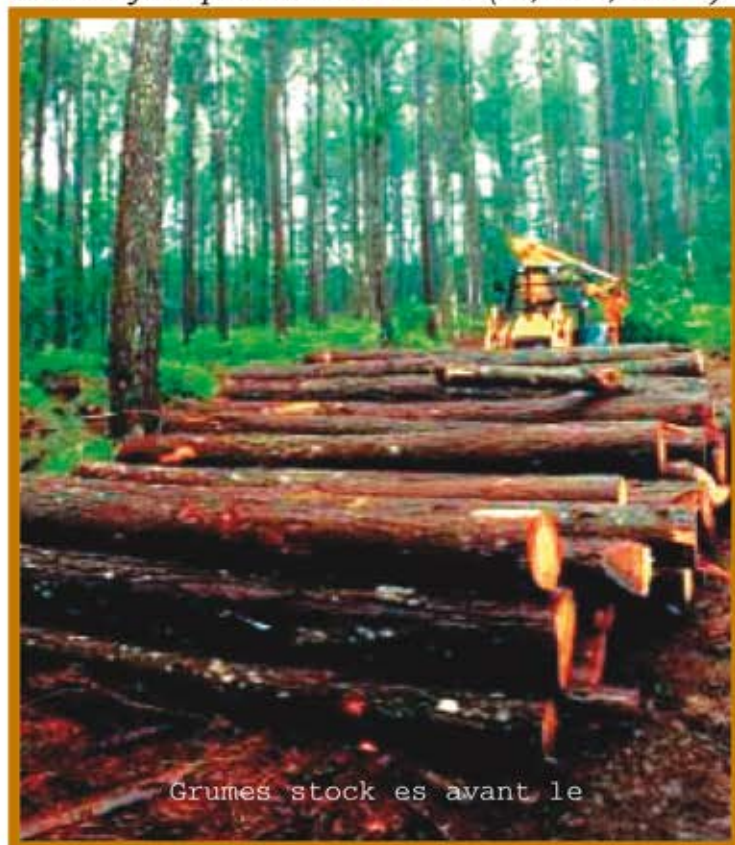
Polynésie : Pinus, Pin de Polynésie

Le Pin des Caraïbes est originaire d'Amérique Centrale et des Caraïbes.

La variété hondurensis, la plus fréquente en Polynésie française, provient plus précisément de la moitié Est de l'Amérique Centrale, au Sud-Est de la péninsule du Yucatan au Mexique. Cette espèce de Pin a été introduite dans toutes les zones tropicales, et notamment en Polynésie française

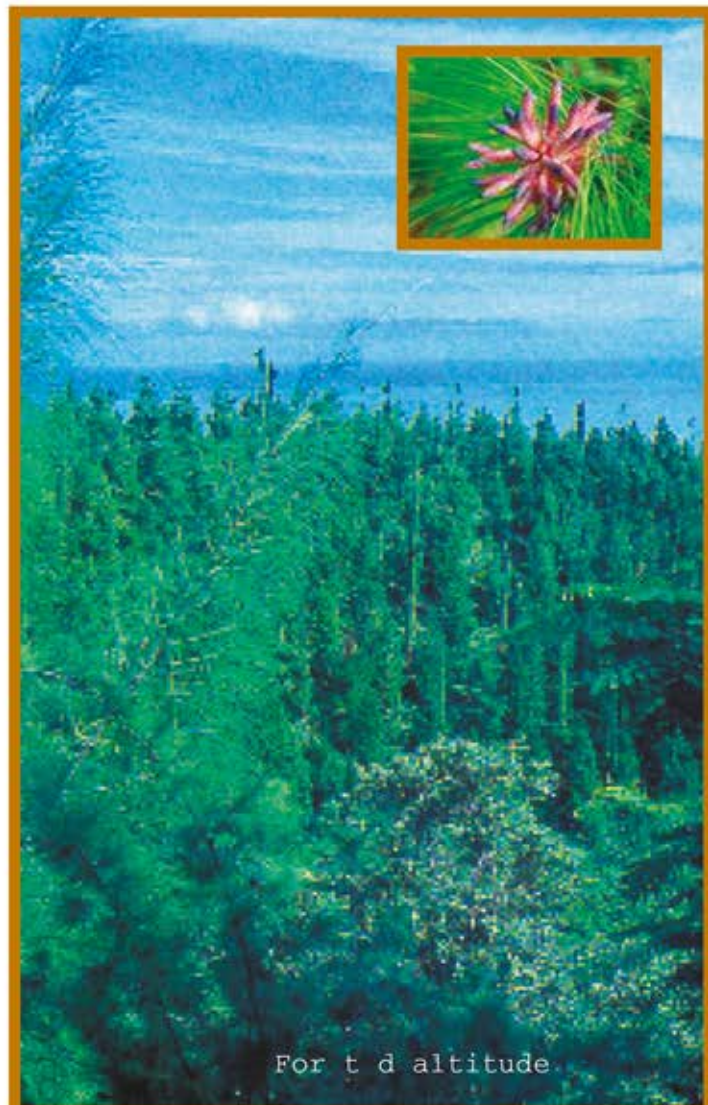
dans les années 70 afin de produire du bois de construction. En Polynésie, le Pin des Caraïbes est essentiellement présent sous la forme de plantations dans les principales îles hautes des archipels des Marquises (Nuku Hiva, Hiva Oa), de la Société (Tahiti, Moorea, Raiatea, Tahaa, Huahine), des Gambier (Mangareva) et des Australes (Tubuai, Rurutu, Raivavae, Râpa). Le bois de Pin des Caraïbes est quasi exclusivement destiné à alimenter le marché de la construction. Des réalisations récentes comprennent des hangars, des séchoirs à coprah, des fare "sociaux" (charpentes, murs, planchers...), des poteaux divers, des palettes... Néanmoins, quelques menuisiers l'utilisent afin de produire de l'ameublement (lits, tables, chaises..)

Les plantations forestières réalisées il y a une trentaine d'années sur l'ensemble du territoire par le Service du Développement rural ont permis la mise en place d'une filière allant de l'exploitation forestière à la production de bois d'oeuvre destiné à la construction. Sur près de 10 000 hectares de reboisements, 6000 hectares l'ont été en Pin des Caraïbes. Pour de nombreuses raisons liées aux difficultés d'exploitation de cette ressource (accès, routes, foncier, pentes abruptes, éclaircies et élagages non réalisés, etc...) seuls 2000 hectares sont répertoriés comme exploitables chaque année et ce potentiel annuel de production représente environ 10 000 m<sup>3</sup> de bois rond dont on pourrait obtenir environ 3000 m<sup>3</sup> de bois scié. (Rendement : environ 35% du bois sur pied). A Tahiti, c'est principalement la Scierie de Papeete qui exploite et transforme le bois de pin coupé par les forestiers et les bûcherons du SDR, mais les coupes annuelles n'ont jamais excédé 450 hectares par an.



Grumes stockées avant le

Le Pin des Caraïbes a été planté jusqu'à 900 m d'altitude sur les sols volcaniques plus ou moins dégradés des plateaux et pentes à fougère Anuhe et à Puarata. Ce sont, par nature ou suite à une dégradation (érosion après feu ou surpâturage) des sols pauvres et acides sur lesquels la végétation arbustive ou arborescente se réinstalle et pousse difficilement. Par ses faibles exigences, le Pin y croît de façon très satisfaisante avec un diamètre voisin de 45 cm à l'âge de 30 ans. Pour une bonne croissance, le pin nécessite une association avec des champignons du sol (mycorhization) qui sont absents d'une île sur laquelle aucune terre mycorhizée n'a été amenée. Par ailleurs, le Pin tend à se naturaliser sur des sols mis à nu (pistes, talus, lande brûlée) ou dans des zones de fougère situées à proximité des plantations.



Forêt d'altitude



Plantation de Pins des Caraïbes? matu

Cette politique de reboisement du territoire des années 1970 avait trois objectifs :

- créer des emplois par la mise en place d'une nouvelle filière
- réduire les importations de bois nécessaire à la construction
- protéger les zones sensibles des risques d'érosion.

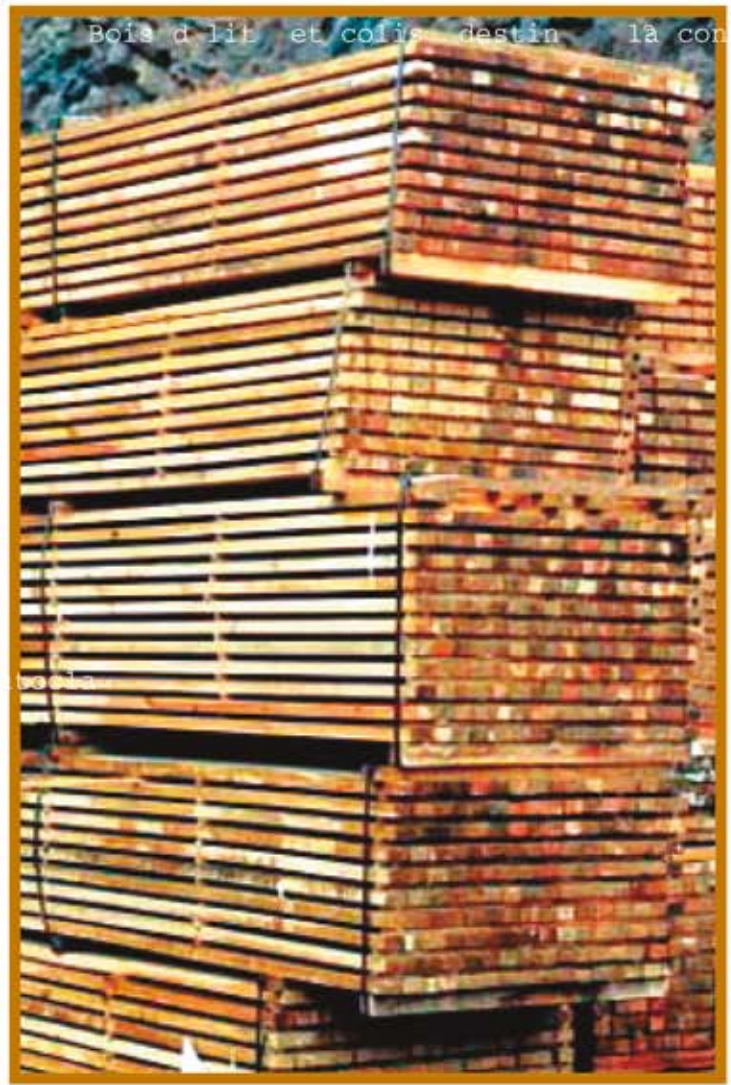


Rondins corés et frais s, trait s par

Plus de 30 ans après la mise en œuvre de ce programme de reboisement, force est de constater que ces objectifs sont loin d'avoir été atteints. La mise en valeur de ces produits de plantation sur le marché local ne peut en aucun cas, concurrencer les importations habituelles de bois, qui représentent au moins 50 000 m<sup>3</sup> de résineux sciés en provenance des USA pour l'essentiel (90%) et dans une moindre mesure, de Nouvelle Zélande, de France et des Salomon. Les surfaces plantées en Polynésie et les volumes sur pied permettraient, tout au plus, de couvrir 2 à 5 % de la consommation actuelle de bois d'œuvre. Les difficultés d'exploitation sont importantes, s'accroissent régulièrement et se répercutent sur l'ensemble de la filière qui manque de compétitivité du fait des contraintes qu'elle subit. On peut donc considérer aujourd'hui que les résultats économiques sont décevants et que l'objectif social qui prévoyait la création d'emplois au niveau de la plantation, de l'entretien et de l'exploitation de la forêt polynésienne de Pin des Caraïbes n'a pas été atteint.



Coupes de bois d'environ 30



Bois d'liv et colis destin là con

Cependant, un massif forestier a été constitué qui représente un patrimoine non négligeable et ces plantations contribuent à assurer la protection des sols de pente des îles hautes contre l'érosion et autres phénomènes de dégradation. Cet aspect écologique et environnemental justifie à lui seul la politique de reboisement car les îles polynésiennes, petites et montagneuses, sont soumises à une érosion active dès que la forêt naturelle disparaît. Cette érosion provoque, sous l'influence du climat tropical, une dégradation rapide des sols qui s'accompagne d'un appauvrissement des ressources en eau, déjà précaires,



Utilisation du pin dans la

et d'une pollution mécan... DOCUMENTATION... MAE-SDR-FOGER (Contrat de développement 2002/03. Filière Bois) "Le marché du bois local en Polynésie française. Quels débouchés potentiels ?" MBA Consultants/Louis Harris (fév.2000) Le Pin des Caraïbes - Michel Vernay - Cirad-forêt/bois Photos FOGER et Michel Vernay

Le Département FOGER (Forêt et Gestion de l'espace rural) du Service du Développement Rural est chargé de la conception des programmes forestiers, de leur exécution sur le terrain et de l'exploitation des boisements, de l'élaboration et de l'application de la réglementation forestière et cynégétique. Il propose les mesures de protection de la forêt et de restauration des sols et la gestion technique des domaines territoriaux à vocation agricole lui est affectée.

